

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental  
Le 18 février 2022  
Adopté à la séance du Conseil départemental du 25 mars 2022**

Madame CAVECCHI préside la séance.

**Sont présents :**

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika  
ARCIERO Anthony  
BACHARD Julien  
BERTOLINI Pascal  
BOEDEC Yannick  
BOISSEAU Laetitia  
CAVECCHI Marie-Christine  
DECLERCK Mickaël  
DUBRAY Paul  
ECARD Sabrina  
ETORE-MANIKA Edwina  
FROMENTEIL Anne  
HADDAD Patrick  
HAQUIN Xavier - Départ à 13 h 00 - Pouvoir à PLELAN Noellie  
ISRAEL Deborah  
JOSE Patricia  
LAMBERT-MOTTE Gérard  
MELO Manuela  
METREF Nadia  
MEURANT Sébastien - Départ à 12 h 30 - Pouvoir à VILLECOURT Céline  
MOINE Sarah  
PHILIPPON Aziza  
PLELAN Noellie  
PUEYO Alexandre  
RAFAITIN-MARIN Agnès  
ROBIN Patrice  
ROULEAU Philippe - Départ à 10 h 57 - Pouvoir à MELO Manuela  
RUSIN Isabelle - Départ à 11 h 28 - Pouvoir à ARCIERO Anthony  
SABOURET Cédric  
SCOLAN Muriel  
STREHAIANO Luc  
SUEUR Philippe - Départ à 12 h 44 - Pouvoir à SCOLAN Muriel  
TINLAND Virginie  
TOUBOUL Morgan  
TOUNGSI-SIMO Cécilia  
VATEL Thomas  
VILLECOURT Céline  
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BOUGEARD Nicolas - Pouvoir à SABOURET Cédric

EON Pierre-Edouard - Pouvoir à STREHAIANO Luc

MENHAOUARA Nessrine - Pouvoir à METREF Nadia

PELISSIER Véronique - Pouvoir à TINLAND Virginie

Le *quorum* est atteint.

## Table des matières :

<b>I.</b>	<b>QUESTION D'ACTUALITE</b>	<b>6</b>
<b>II.</b>	<b>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>12</b>
<b>III.</b>	<b>EXAMEN DES RAPPORTS</b>	<b>13</b>

### **5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société**

5-05 Modalités de financement et de maîtrise d'ouvrage des études avant-projet et de l'enquête publique des trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy. Concertation publique sur le projet	133
5-07 Avenant n° 1 à la convention partenariale entre le Conseil Départemental du Val d'Oise et Ile-de-France Mobilités relatif au réseau de bus de la Vallée de Montmorency	15

### **2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes**

2-11 La stratégie du Département 2022-2028, comprenant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	166
2-12 Orientations Budgétaires 2022 - Présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) pour l'exercice 2022	25
2-13 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)	33
2-14 Evolution du plafond de dépense subventionnable des Contrats Ruraux (CoR)	34
2-15 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un nouveau collège à Villiers-le-Bel	35
2-16 Commune de Pontoise - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la Société Civile (SC) LA VIOSNE	37
2-17 Commune de Luzarches - Cession d'un bien bâti dit Maison Erik Satie au profit de la commune	38
2-18 Signature de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en Préfecture	39
2-19 Mise en œuvre du plan de renforcement des dispositifs contre la mortalité infantile - modification de postes existants	39

### **3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme**

3-03 Financement des projets des collèges dans le cadre des quatre appels à projets proposés au titre de l'année scolaire 2021-2022 : "Développement Durable", "Art et Culture", "Prévention et Citoyenneté", "Valeurs de l'Olympisme"	41
3-04 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	42
3-05 Lancement de l'édition 2022 du Prix de l'égalité des chances	47

<b>4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement</b>	<b>49</b>
4-02 Mise en place d'une plateforme unique d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants au RSA et renforcement des actions de retour à l'emploi	49
4-03 Fonds de concours de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Val d'Oise pour l'année 2022	57
4-04 Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes	59
<b>5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société</b>	<b>63</b>
5-02 Rapport 2021/2022 sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable	63
5-03 Lancement de l'opération "Val d'Oise - Relais Nature" sur les accotements et délaissés routiers	68
<b>1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information</b>	<b>70</b>
1-03 Convention de partenariat 2022 avec l'Institut Paris Région	70
1-05 Abandon de créances au profit d'entreprises valdoisiennes fragilisées par la crise sanitaire et soutenues dans le cadre du Fonds Résilience opéré par l'association Initiative Ile-de-France	71
<b>5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société</b>	<b>73</b>
5-04 Convention de partenariat technique 2022-2024 entre le Département du Val d'Oise et le Comité départemental de la randonnée pédestre - Programme d'actions 2022	73
5-06 Programme d'intervention 2022 relatif à la rénovation du patrimoine et à l'amélioration du réseau routier départemental	75
5-08 Contribution du Conseil départemental du Val d'Oise à l'élaboration d'une cartographie régionale des zones favorables à l'implantation d'éoliennes en Ile-de-France	76
5-09 Avis du Conseil départemental du Val d'Oise sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2022-2026 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle soumis à consultation publique	79
<b>1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information</b>	<b>81</b>
1-04 Le fonds de relance REACT-EU : nouvelle maquette financière Fonds Social Européen (FSE) 2018-2020 et demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)	81
1-06 Lancement de l'édition 2022 des Trophées de l'Innovation Touristique. Proposition de soutien au dernier lauréat de la 9 <sup>e</sup> édition des Trophées de l'Innovation Touristique	83
<b>IV. MOTIONS</b>	<b>84</b>

*Début de la séance à 9 h 30.*

*(Madame SCOLAN procède à l'appel)*

## **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente. Le quorum étant largement atteint, j'ouvre la séance. Elle est chargée, nous devons donc rester concentrés.

Avant la présentation de l'ordre du jour, nous avons une question d'actualité.

## **I. QUESTION D'ACTUALITE**

### **Madame CAVECCHI**

Une question d'actualité a été déposée, le 14 février 2022, par le groupe de Gauche, Socialiste et Ecologiste concernant les dysfonctionnements des Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Je donne la parole à Monsieur SABOURET pour qu'il nous explique ce dont il s'agit.

### **Monsieur SABOURET**

Madame la Présidente, merci.

Nous avons souhaité poser une question d'actualité concernant les maisons de retraite et plus particulièrement les maisons de retraite ORPEA. Comme vous l'avez suivi dans l'actualité, un livre intitulé *Les Fossoyeurs* du journaliste Victor CASTANET met en lumière les terribles dysfonctionnements du groupe ORPEA qui est, en France, le plus important gestionnaire d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les EHPAD privés à but lucratif. Il rapporte ainsi les pratiques et les conditions d'accueil indignes pour nos aînés avec un manque de soins, ainsi que des rationnements concernant la nourriture ou encore les produits d'hygiène, et ce malgré des tarifs élevés, voire très élevés, dans l'établissement mis en cause. A côté d'établissements publics et d'établissements privés associatifs, donc à but non lucratif, le Val d'Oise compte aussi de nombreux établissements privés à but lucratif gérés par des groupes, ORPEA et aussi ses concurrents, comme le groupe EPINOMIS à Neuville-sur-Oise qui connaît actuellement une grève de ses personnels.

Aujourd'hui, nous sommes inquiets des conditions d'hébergement et de prise en charge des résidents des établissements privés à but lucratif de notre Département. Sont-ils bien traités ? Sont-ils correctement alimentés, soignés, pris en charge ? Ces questions sont légitimes, parce que nous finançons ces établissements.

Nous finançons les EHPAD à travers l'Aide sociale, qui prend en charge l'hébergement des résidents remplissant les conditions pour en bénéficier, c'est l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Dans notre Département, les EHPAD privés à but lucratif sont eux aussi habilités à l'Aide sociale, c'est-à-dire qu'ils reçoivent également - ou qu'ils sont susceptibles de recevoir - des personnes âgées, dont les frais d'hébergement sont payés en tout ou partie par la collectivité départementale. Nous finançons aussi les EHPAD à travers l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) destinée à couvrir les frais liés à la dépendance des résidents admis dans les EHPAD et nous savons que, dans les EHPAD, les personnes non dépendantes ne sont pas la majorité des personnes hébergées.

Plus encore que le financement, nous autorisons les EHPAD, conjointement avec l'Etat. Les EHPAD ne peuvent pas ouvrir et fonctionner sans notre accord et nous passons avec eux des conventions pluriannuelles qui supposent des engagements des EHPAD.

Le scandale ORPEA met au jour les insuffisances des contrôles effectués dans les EHPAD par les autorités. Certes, ce sont les Agences Régionales de Santé (ARS), c'est-à-dire l'Etat, qui dispose des moyens d'inspection des établissements et qui établit les plans de contrôle, mais il s'avère que ces contrôles sont peu fréquents et que les moyens consacrés sont extrêmement réduits. Le Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF) réclame que les Départements soient désormais totalement chargés des EHPAD et assurent leur contrôle à travers une Maison de l'Autonomie par Département. C'est ce que j'ai lu dans un communiqué de la fin du mois de janvier. Cependant, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une réponse renvoyant une réforme législative, forcément lointaine, qui conduirait à nous défausser de nos responsabilités immédiates.

En outre, nous rappelons que sur la partie hébergement, le Département a toute autorité pour organiser ses propres contrôles en dehors de ce que déciderait l'ARS. A ce stade, nous souhaitons donc savoir quelles mesures le Département du Val d'Oise a prises en direction des EHPAD privés à but lucratif, à la suite des révélations du livre de Victor CASTANET.

Premièrement, avez-vous lancé un audit des établissements du groupe ORPEA et des autres groupes privés dans notre Département ? Je rappelle que le Conseil de Paris a voté le 9 février dernier un contrôle de grande ampleur de tous les EHPAD du Département, puisque vous savez que Paris est à la fois une Commune et un Département. Ainsi, tous les EHPAD du 75 vont faire l'objet d'un contrôle. Nous formons le vœu que le Département du Val d'Oise fasse de même en lançant sans tarder un contrôle de tous ces établissements en commençant par les EHPAD privés à but lucratif.

Deuxièmement, avez-vous suspendu l'habilitation à l'Aide sociale des établissements du groupe ORPEA dans le Département, au moins pour les nouveaux résidents ? Tant que la lumière n'est pas faite sur les pratiques de ce groupe, nous ne pouvons pas accepter que de nouveaux résidents soient accueillis dans ces établissements aux frais du Département. Bien sûr, il ne s'agit pas de suspendre l'habilitation pour les résidents qui sont actuellement hébergés et dont les frais sont payés par le Département du Val d'Oise.

Nous ne voulons surtout pas que les résidents d'ORPEA doivent trouver une autre résidence. Mais, s'agissant de l'accueil de nouveaux résidents, se donne-t-on le temps d'examiner les pratiques d'ORPEA avant de payer l'hébergement dans les établissements du groupe qui sont dans notre département ?

Troisièmement, entendez-vous renforcer les exigences vis-à-vis des EHPAD - il s'agit là de tous les EHPAD, quel que soit leur statut - dans les conventions pluriannuelles qui sont passées avec eux ? Cela suppose que nous soyons capables de consacrer des moyens supplémentaires aux EHPAD pour leur permettre de répondre à leurs missions.

Enfin, il y a quelques mois, vous aviez fixé le taux directeur des EHPAD dans notre Département à un niveau suffisamment bas, à notre sens, pour que nous ayons refusé de le voter. Vous avez attribué une enveloppe de 10 M€ supplémentaires non reductibles pour les établissements. Cette enveloppe nous semble une bonne chose, mais parce que nous voulons des financements pérennes et pas des étrennes aléatoires, nous avons refusé à l'époque de voter la délibération. Nous pensons que cette mesure de renforcement des moyens des EHPAD devrait être reconduite. Envisagez-vous de reconduire l'enveloppe de 10 M€ en 2022 pour les EHPAD ? Pouvez-vous nous assurer que cette enveloppe, si vous la reconduisez, sera consacrée à l'amélioration du bien-être des résidents ? Cette rallonge budgétaire, octroyée par les finances départementales, ne doit pas servir à gonfler les profits des actionnaires d'ORPEA et des autres groupes privés à but lucratif.

### **Madame CAVECCHI**

Très bien, longue question à laquelle je vais répondre largement.  
Merci, Monsieur SABOURET.

Je tiens à vous indiquer que, comme vous et - j'en suis persuadée - comme chacune et chacun des Conseillers départementaux qui siègent autour de cette table, j'ai été particulièrement sensible et parfois choquée par les éléments contenus dans l'ouvrage publié par Monsieur CASTANET.

Le respect et les soins que nous devons à nos aînés sont des principes absolus. Ils ne sont ni de droite ni de gauche et personne n'a le monopole de la dignité. Votre question porte sur un sujet extrêmement sérieux, auquel je souhaite apporter dans un premier temps les réponses les plus précises possibles ; un peu contrainte quand même parce que vous interprétez avec un peu de polémique que contient votre question, récupération quelque peu partisane en ces temps de campagne. Je ferai deux parties dans ma réponse.

## **1° De quoi parle-t-on en matière d'EHPAD dans le Val d'Oise ?**

Les Départements sont autorités de contrôle et de tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) pour personnes âgées, handicapées ou enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), compétence exclusive ou conjointe avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Concernant la structuration globale de l'offre en EHPAD en Val d'Oise, sur les 76 EHPAD autorisés ou structures apparentées, 44 sont gérés par des gestionnaires privés commerciaux, soit 58 % des EHPAD du territoire, ce qui correspond à 54 % des places d'hébergement permanent. Ces EHPAD privés commerciaux disposent en moyenne de 21 % de leurs places habilitées à l'Aide sociale. ORPEA gère neuf EHPAD pour un total de 730 places d'hébergement permanent, dont 145 sont habilitées à l'Aide sociale, soit 20 % de leurs places.

Le budget des EHPAD est divisé en trois sections :

- la section "soins" ;
- la section "dépendance" ;
- la section "hébergement".

La section "soins" est financée par l'Assurance Maladie. La section "dépendance" est financée par les Départements, via les dispositifs d'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) et de forfaits globaux "dépendance". La section "hébergement" est financée par les résidents ou, si leurs revenus le justifient et s'ils bénéficient d'une place habilitée à l'Aide sociale dans un EHPAD, par le Département, via le dispositif de l'Aide Sociale à l'Hébergement. Le Département fixe les tarifs d'hébergement pour les EHPAD entièrement habilités à l'Aide sociale. Vous avez compris que ce n'est pas le cas pour les EHPAD ORPEA. Les EHPAD privés commerciaux, partiellement habilités à l'Aide sociale, fixent leurs tarifs librement, mais doivent appliquer un tarif départemental d'Aide sociale dès lors qu'ils accueillent un résident bénéficiaire. Ce tarif est fixé à 65,49 € pour 2021. C'est compliqué et entremêlé. Vous êtes témoins que, depuis des années, les Départements demandent une simplification et une clarification des responsabilités de chacun. Nous attendons toujours.

## **2° Le contrôle des EHPAD d'une façon générale**

Le Département est totalement autonome dans la gestion des contrôles liés à ses compétences, même s'il est souvent plus pertinent de diligenter le contrôle des EHPAD conjointement avec l'ARS. Le Département du Val d'Oise ne découvre pas les enjeux liés au contrôle de ces structures et a créé, en janvier 2018, une direction dédiée au suivi et au contrôle des établissements médico-sociaux et au pilotage de l'offre médico-sociale. Ainsi, la Direction de l'Offre Médico-Sociale (DOMS) assure le suivi de plus de 370 établissements qui accueillent, hébergent ou accompagnent environ 24 000 usagers pour un budget dédié de plus de 320 M€ en 2021.

En 2021, et sans attendre la publication d'aucun ouvrage ou d'aucun article de presse, les services du Département ont contrôlé 117 établissements médico-sociaux, dont 43 EHPAD ou unités de soins à domicile, sept résidences autonomie et 10 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Reconnaissez qu'il s'agit là d'un effort important que j'ai souhaité maintenir malgré les complications évidentes liées à la crise covid.

Les contrôles se répartissent en trois catégories :

- les contrôles simplifiés : 15 EHPAD en 2021 ;
- les contrôles approfondis, sans visite de la structure : 16 EHPAD en 2021 ;
- les contrôles sur site : 12 EHPAD en 2021, dont un contrôle inopiné conjoint avec l'ARS ;

Pour 2022, je viens de signer la note annuelle listant les contrôles que je demande aux services d'effectuer. Evidemment, je ne vous donnerai pas la liste, parce que ce serait quelque chose de tout à fait malheureux de ma part en cas de visite inopinée. Je demande aux services d'effectuer ces contrôles et un effort particulier sur les contrôles sur place sera réalisé. Je suis parfaitement consciente - et nous sommes parfaitement conscients - que, malgré les difficultés pratiques, les visites sur site inopinées sont indispensables.

### **3° Les neuf établissements ORPEA en Val d'Oise**

Conjointement avec l'ARS, un contrôle sur place a été réalisé. Les rapports de visite sont en cours de rédaction. Aucun problème grave urgent ne m'a été remonté. A titre d'information, deux plaintes - réclamations de famille ou résidents - ont été portées à connaissance et traitées par le Département au cours des deux dernières années sur ces neuf EHPAD valdoisiens du groupe ORPEA.

Voilà les faits. Voilà le travail de fond important que réalise et que continuera de réaliser notre Département et nos services. Je les en remercie, parce que c'est un travail de fourmi. Il est vrai que nous ne vivons pas dans un monde manichéen, où tout ce qui est privé serait mal et tout ce qui est public serait bien. Je ne peux pas imaginer cela. Ce n'est pas un monde simple dans lequel plus d'argent public réglerait tous les problèmes. Je pense que nous en sommes tous d'accord. Ainsi, je vous propose que nous restions humbles et vigilants.

Des problèmes de maltraitance peuvent exister dans un établissement public comme dans un établissement privé. Mais, se passer des établissements privés, comme se passer des établissements publics, serait totalement irréaliste.

Suspendre des habilitations à l'Aide sociale n'aboutirait qu'à limiter l'offre sur le territoire pour les personnes les plus défavorisées et, par ailleurs - croyez-moi - rendrait un grand service aux EHPAD privés commerciaux qui vivent souvent l'application du tarif départemental d'Aide sociale, comme une véritable contrainte, puisqu'il est bien en dessous de leur tarif libre - vous pouvez l'imaginer.

Par ailleurs, il est rappelé que le taux directeur proposé en Assemblée départementale s'entend hors mesures nouvelles. Les extensions ou créations de places, par exemple, sont financées au-delà de ce taux directeur. Il s'agit d'un taux global, tous secteurs confondus, qui ne s'applique pas uniformément, mais en analysant les besoins de chaque établissement. Une enveloppe supplémentaire et pérenne de + 0,5 % a été proposée pour 2022. Elle a suivi une enveloppe, en 2021, de + 1 %. Enfin, concernant la dotation exceptionnelle 2021 de 10 M€, elle n'a été octroyée qu'aux seuls EHPAD à 100 % habilités à l'Aide sociale, écartant de fait les EHPAD ORPEA.

D'ailleurs, dans le cas des établissements ORPEA dénoncés dans le livre *Les Fossoyeurs*, aucun lien n'est fait entre un manque éventuel de financements publics de ces établissements et le manque de soins apportés à leurs résidents.

Voici la réponse un peu longue, mais très complète, que je souhaitais vous apporter, Monsieur SABOURET.

Un petit mot, si vous le souhaitez, et nous passerons à l'ordre du jour.

### **Monsieur SABOURET**

Merci, Madame la Présidente, pour vos réponses. Je crois que c'était nécessaire d'avoir des informations supplémentaires sur ce sujet important. Vous avez dit qu'il fallait être humble et vigilant, j'y souscris parfaitement. Je pense que les problèmes dans les établissements peuvent intervenir pour différentes raisons, à différents endroits. Le manque de personnel et la pression du moment peuvent aussi expliquer - pas justifier - un certain nombre de choses.

Dernier élément, je ne sais pas où vous avez vu de la polémique dans mes propos. J'ai simplement rappelé sur le 4<sup>ème</sup> point la position que nous avons prise lorsqu'avait été voté le taux directeur des ESSMS. Mais, il n'y a pas de polémique dans les propos et il n'y avait aucune accusation de qui que ce soit.

Je partage l'hommage rendu au travail des services, parce que ce n'est pas facile de contrôler. Je pense qu'il faut que nous ayons une vigilance, nous aussi, pour aider les services à être complètement vigilants sur ces sujets de dysfonctionnement des maisons de retraite. On dit souvent qu'on juge une société à la manière dont elle traite ses anciens et je pense que c'est tout à fait vrai.

### **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup. Je suis bien d'accord avec cela. Cela me paraît très important.

## **Monsieur le Sénateur MEURANT**

Merci, Madame la Présidente, pour ces précisions très utiles.

Vous avez abordé la nécessité de clarifier cette situation au niveau de l'organisation de l'Etat : qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ? En tant qu'élus, pour certains, nous avons des maisons de retraite, publiques ou privées, dans nos communes. Je voudrais insister sur l'importance qu'elles soient dans la vie de la commune, qu'elles ne soient pas coupées. J'imagine que vous y allez lors des fêtes qui peuvent s'y dérouler, que vous y allez régulièrement, parce qu'il y a des personnes que vous connaissez. Il faut que ces lieux, qui sont des lieux difficiles, soient ouverts sur la société.

Malheureusement, ces questions de maltraitance ne sont pas d'aujourd'hui. Elles n'ont rien à voir avec le statut privé ou public. Dans les ouvrages de nombreux écrivains, ce sont des lieux qualifiés de très difficiles, de fin de vie. Mais, là, nous avons vécu une période particulière avec la covid qui m'a questionné - comme certains d'entre vous, j'imagine -, parce que certains de ces lieux se sont transformés en prison, puisqu'il n'y avait pas de possibilité, pendant de longs mois, d'aller voir les résidents, les gens plus ou moins malades. Ces lieux ont été transformés en prison. C'est une période qui interpelle - parce qu'il faut qu'elle ne se reproduise jamais - sur la désespérance d'être enfermé dans une chambre, de ne voir personne, pour les résidents comme pour les familles. Un certain nombre de ces personnes ont été enterrées seules, un certain nombre de ces personnes sont mortes d'isolement et cela interpelle sur ce que nous avons vécu. Je pense qu'il faut que cela ne se reproduise jamais. Si nous pouvions effectivement le remonter, cela me semble très important. Merci pour toutes ces précisions.

## **Madame CAVECCHI**

Tout à fait, c'est quelque chose de tellement douloureux et tellement traumatisant que ce n'est pas possible de recommencer quelque chose comme cela. Il faudra trouver d'autres solutions, si les choses recommencent. Nous allons souhaiter que cela ne recommence pas.

## **II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Madame CAVECCHI**

Si vous êtes d'accord, je vous propose d'aborder l'ordre du jour et l'examen des rapports.

La séance commencera par l'examen des rapports 5-05 et 5-07, puisque Monsieur Philippe ROULEAU, le rapporteur, devra partir plus tôt. Ensuite, nous poursuivrons avec les rapports inscrits dans les Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième et Première Commissions.

Les Commissions se sont tenues, soit en présentiel, soit en visioconférence.

Il y a quelques rapports connexes : le 2-15, le 2-19, le 3-03 et le 3-04 qui ont été traités par deux Commissions.

Nous aurons plusieurs diaporamas :

- un diaporama sur les orientations budgétaires ;
- un diaporama sur la mise en place d'une plateforme unique d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants au Revenu de Solidarité Active (RSA) et un renforcement des actions de retour à l'emploi ;
- un rapport sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable.

Je pense que vous avez eu le compte rendu de l'Assemblée du 14 janvier. C'est toujours un peu court, donc peut-être n'avez-vous pas eu le temps de relire. Mais, en général, il n'y a pas de souci, puisque c'est pris et enregistré. Je considère qu'il n'y a pas de remarques. Merci beaucoup.

Ensuite, il y a une motion relative au RER A déposée par le groupe Union pour le Val d'Oise (UVO), le Groupe de la majorité, et je vous propose d'y revenir en fin de séance.

J'attaque l'examen des rapports.

### **III. EXAMEN DES RAPPORTS**

#### **5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces – Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société**

##### **5-05 Modalités de financement et de maîtrise d'ouvrage des études avant-projet et de l'enquête publique des trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) du Grand Roissy. Concertation publique sur le projet**

**Madame CAVECCHI**

Pour le premier rapport, il s'agit de modalités de financement et de maîtrise d'ouvrage des études avant-projet et de l'enquête publique des trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Vous savez que les enjeux de mobilité sur notre Département sont essentiels. Je laisse la parole à Monsieur Philippe ROULEAU.

**Monsieur ROULEAU**

Merci, Madame la Présidente.

Il s'agit de la création de trois lignes de BHNS. Ces lignes de bus viennent en compensation de l'arrêt du projet du Barreau de Gonesse.

Nous vous proposons d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. C'est une technique pour être certain que les projets aboutissent. Le Conseil départemental propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et, par conséquent, d'assurer également une partie des financements des études.

Ici, il est proposé que le Conseil départemental finance à hauteur de 2,52 M€ les études. Elles ont un coût total de 7,56 M€. Et nous vous proposons, également, d'autoriser Madame la Présidente à lancer l'enquête publique, une fois que les études ont été réalisées.

Concernant les trois lignes de bus en question :

- la première desservira Goussainville - La Plaine - Parc des Expositions de Villepinte ;
- la deuxième desservira Villiers-le-Bel - Roissy-Pôle via le RER - le Triangle de Gonesse et le Parc des Expositions de Villepinte ;
- la troisième desservira Garges - Sarcelles - Roissy-Pôle via le Triangle de Gonesse et le Parc des Expositions de Villepinte.

En tout, cela représente 32 kilomètres, dont 24 kilomètres en site propre. Madame la Présidente a envoyé un courrier à Ile-de-France Mobilités (IDFM) pour que nous puissions mettre en œuvre ces trois lignes, avant la réalisation des travaux permettant la mise en site propre de ces trois lignes.

### **Madame CAVECCHI**

Le but est que les gens puissent utiliser ces lignes le plus rapidement possible, pour qu'ils s'habituent à les prendre.

Monsieur SABOURET, je vous donne la parole.

### **Monsieur SABOURET**

Très brièvement, parce que nous allons voter la prise en charge par le Département et le lancement de la concertation.

J'ai une petite interrogation sur le rythme de la concertation. Envisage-t-on de dissocier le rythme des réunions sur les trois lignes ?

En réalité, même si les trois lignes ont le même objectif d'emmener du monde à Roissy, elles ne partent pas des mêmes lieux et je pense que les difficultés de réalisation des trois lignes ne sont pas les mêmes, d'ailleurs les coûts des trois lignes ne sont pas les mêmes.

Est-ce qu'il y a un schéma très centralisé ou est-ce qu'il y a la possibilité d'avancer à des rythmes différenciés sur les trois lignes ?

C'est la seule petite interrogation.

### **Monsieur ROULEAU**

Nous avancerons sur l'ensemble des trois lignes, mais l'idée est de les mettre en service très rapidement. Comme je l'ai dit, il va y avoir des gros travaux pour la mise en site propre, mais nous voulons lancer les lignes avant même le commencement des travaux. Monsieur ARCIERO, sur la partie route, avez-vous des précisions à apporter ?

### **Monsieur ARCIERO**

Merci, Monsieur ROULEAU.

Nous allons bien dissocier les trois lignes en trois enquêtes publiques différentes, notamment pour des questions juridiques, pour que nous puissions avancer. S'il y en a une qui bloque, nous pourrions avancer sur le reste. Cela nous permettra peut-être d'être plus efficaces sur l'aboutissement de ces trois lignes.

### **Madame CAVECCHI**

Cela me paraît assez logique. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe au vote. Tout le monde est d'accord. Pas de vote contre, pas d'abstention. Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

### **5-07 Avenant n° 1 à la convention partenariale entre le Conseil Départemental du Val d'Oise et Ile-de-France Mobilités relatif au réseau de bus de la Vallée de Montmorency**

### **Madame CAVECCHI**

Je redonne la parole à Monsieur ROULEAU. Il s'agit d'un avenant à une convention.

### **Monsieur ROULEAU**

IDFM a lancé la mise en concurrence des lignes de bus sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France et donc du Val d'Oise.

Il s'agit de faire ce qui est fait pour tous les territoires, c'est-à-dire que nous vous proposons un avenant qui représente 312 500 €. C'est un avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP) réalisé avec la Vallée de Montmorency, soit le réseau VALMY.

**Madame CAVECCHI**

Avez-vous des remarques ?  
Pas de remarques. Donc, nous votons.  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci pour l'unanimité.

*Adoption à l'unanimité*

## **2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes**

### **2-11 La stratégie du Département 2022-2028, comprenant le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

**Madame CAVECCHI**

Chers collègues, nous abordons un débat un peu particulier, car il concerne un sujet inédit pour notre collectivité depuis de très nombreuses années. Il s'agit pour nous d'adopter, d'une part, une feuille de route pour notre mandat, une stratégie pour les années 2022-2028, et d'autre part, d'y ajouter un tout aussi inédit Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), inédit autant par son existence même que par les sommes que nous nous proposons d'y inscrire pour bâtir l'avenir de nos territoires dans cette ambition.

Cette ambition est la nôtre depuis toujours. Nous la matérialisons et la concrétiserons encore davantage à partir d'aujourd'hui, mais je vais y revenir.

La genèse de ce travail, engagé dès notre élection de juin dernier, est ma volonté, et celle de tous les élus qui m'entourent dans la majorité, de bâtir, concrètement, un avenir pour notre Département. C'est ainsi qu'est né le programme "Pour un Val d'Oise en grand" et nous l'avons porté collectivement devant les Valdoisiennes et les Valdoisiens à l'occasion des élections départementales du printemps dernier. De façon historique, les élections ont manifesté la confiance des Valdoisiens dans les orientations que nous leur avons proposées. L'ambition des nouveaux élus a ensuite fait l'objet d'un travail d'appropriation par les services que je veux remercier encore une fois. Dans un délai record et tout à fait collectivement, les services ont élaboré un premier document-cadre dès l'automne. Ce document a été retravaillé à plusieurs reprises par les élus, en vue de sa présentation et de son adoption aujourd'hui.

Parallèlement à cet important travail, un autre grand chantier a été mis sur les rails. Il constitue le second pilier de notre action en ces premiers mois de notre mandat 2021-2028. Il s'agit, après les lettres de la note stratégique, des chiffres du PPI. Là encore, ce document est le résultat d'un travail soutenu de l'ensemble des services, mais aussi - j'en suis très fière et je les en remercie - des élus et notamment de notre Vice-Président aux Finances.

Si les élus de cette mandature ont beaucoup travaillé sur le PPI, je voudrais rendre un hommage aux élus des mandatures précédentes, depuis 2011. En effet, sans la vision lucide, le courage et la constance des majorités UVO successives, ce PPI n'aurait sans doute jamais pu voir le jour dans un Département qui, en 2011, était sur le podium des Départements les plus endettés de France. Ceux qui étaient là s'en souviennent de façon cuisante - j'en faisais partie -, les banques ne voulaient plus lui prêter un euro. Que de chemin parcouru depuis ! Matérialisé tout récemment, et de façon éclatante, par le rehaussement de notre note financière par l'agence Fitch. Rappelons que Fitch nous suit depuis 2012, quand, faute de crédits bancaires, mon prédécesseur, Monsieur Arnaud BAZIN - que je salue amicalement - l'avait sollicitée pour nous permettre d'aller chercher des fonds sur les marchés obligataires. Pour la première fois depuis 2012 et après des années d'efforts, le Département a reçu en retour cette marque de confiance. A vrai dire, nous l'avions un peu anticipée. Cette anticipation nous a conduits à engager notre collectivité dans un PPI.

En effet, si de nombreuses collectivités disposent d'un tel outil de planification de l'investissement qu'elle porte, le Val d'Oise, par prudence, s'était toujours refusé de s'engager publiquement sur des années. Nous avons déjà beaucoup de mal à nous engager d'une année sur l'autre - je m'en souviens parfaitement.

Certes, les PPI sont avant tout des outils, mais ils reflètent quand même les capacités des collectivités qui les portent. Les temps récemment écoulés étaient si incertains que cet engagement n'aurait pas été raisonnable. Mais, après des années et des années d'efforts et de bonne gestion, le Val d'Oise se projette, désormais, avec confiance dans un avenir qu'il se propose de bâtir en grand.

Les chiffres, que Monsieur Yannick BOEDEC se fera un devoir de présenter plus en détail dans quelques instants, sont en effet éloquentes. 1,6 Md€ d'investissement de 2022 à 2028. Près de 650 M€ d'investissement dans le patrimoine immobilier du Département, dont l'essentiel ira au Plan Marshall des Collèges pour presque 435 M€ entre aujourd'hui et 2028. Les quelque 212 M€ complémentaires rendent possible la réalisation d'une série d'importantes opérations patrimoniales pour notre Département.

Je pense à la relocalisation tant attendue de La Palette qui accueille aujourd'hui les Services sociaux, nos agents et aux opérations des Archives départementales, du Laboratoire départemental, de la Bibliothèque départementale, non moins attendues. Ces crédits financeront également notre Centre départemental de vidéoprotection, la rénovation de nos Centres routiers, des antennes sociales dans tout le Val d'Oise, ainsi que la Cité scolaire internationale ou encore une partie de notre patrimoine culturel et sportif avec le projet majeur du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de l'accueil de la délégation américaine.

Sur le volet des mobilités, ce sont 452 M€ de crédit qui seront affectés à l'investissement départemental, entre aujourd'hui et 2028. Pour la plupart, les opérations sont connues, mais le PPI est la garantie qu'elles seront financées. La suppression du PN4 de Deuil, la déviation de la Chapelle-en Vexin, l'aménagement de la patte d'oie de Herblay, la poursuite de l'avenue du Parisis à l'Est, les BHNS des rives de Seine ou de l'Est du Val d'Oise, mais aussi notre ambitieux plan Vélo et la lutte contre le bruit dans l'environnement sont au programme.

Moins spectaculaires, mais tout aussi importants pour le quotidien et le bien-être des Valdoisiennes et de Valdoisiens, les crédits d'entretien de notre patrimoine routier, des couches de roulement aux ouvrages d'art, sont inscrits à des niveaux records dans ce PPI 2022-2028.

Par ailleurs, et signe manifeste à la fois de la solidité des finances de notre collectivité et de sa volonté de l'utiliser pour construire un Val d'Oise en grand, une enveloppe de crédit de 50 M€ est réservée pour l'abondement des grands projets de transports collectifs.

Nous ne sommes pas naïfs, ni rêveurs, ni démagogues en la matière, le Val d'Oise ne peut pas, sans l'Etat, la Région et les opérateurs, financer seul des infrastructures qui, d'ailleurs, ne relèvent pas de sa compétence. Mais, les défendre auprès de ces autorités les mains vides, chacun conviendra que cela est particulièrement compliqué.

Aujourd'hui, nous faisons donc le choix de nous donner demain les moyens de peser sur ces grands arbitrages dans un contexte où la concurrence est rude et les financements, rares.

Dans le cadre de ce PPI d'aujourd'hui à 2028, nous faisons aussi le choix de réaffirmer haut et fort notre rôle de partenaire de confiance auprès des acteurs qui font à nos côtés le Val d'Oise. C'est ainsi que l'enveloppe dédiée aux aides aux Communes et Intercommunalités passera, dès cette année, à 30 M€, soit une augmentation immédiate de 20 %. Là aussi, je remercie services et élus qui travaillent d'arrache-pied à adapter notre système d'aide qui restera ce qu'il est dans son esprit : juste, équitable et respectueux des choix des collectivités, mais qui sera encore plus ambitieux à leur service et auprès de nos concitoyens. Cette enveloppe nous permettra, également, de confirmer notre rôle moteur dans le développement du Campus international, auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Val d'Oise, dans le logement social via Val d'Oise Habitat (VOH), auprès de l'Office National des Forêts (ONF), dans le secteur du numérique, dans le secteur agricole, dans le secteur touristique ou encore dans l'embellissement de notre patrimoine valdoisien exceptionnel. Je pense évidemment notamment à nos grands sites.

Enfin, une dernière enveloppe de près de 113 M€ sera consacrée à une série d'investissements directs du Département. Elle concernera, notamment, l'équipement en matériel des agents du Département, mais aussi des nouveaux bâtiments, ainsi que des opérations importantes dans le domaine de l'environnement, de la protection de nos espaces sensibles et autres opérations patrimoniales.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, voilà l'ampleur de la tâche que décrivent à la fois le pilier de la note stratégique et le pilier du PPI pour notre mandat.

Etre la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité, construire concrètement l'attractivité du Val d'Oise pour faire la différence, investir pour bâtir l'avenir du Val d'Oise, le tout en accroissant encore l'efficacité de notre administration, qui est déjà - je l'ai rappelé et je le rappelle régulièrement - l'une des plus belles de France, en y consacrant des moyens en investissement sans précédent depuis près de 15 ans et tout en améliorant la notation financière du Département.

C'est notre vision, fruit de notre acharnement à faire de notre collectivité une source de promesse, d'ambition et d'avenir pour notre territoire.

Avant que je vous propose que nous en délibérions, Monsieur Yannick BOEDEC va décrire le PPI, pour l'Assemblée et le public. Je vous donne la parole.

### **Monsieur BOEDEC**

Merci, Madame la Présidente.

Vous en avez déjà dit beaucoup. Je remercie également les services et l'ensemble des mes collègues qui ont participé aux différentes réunions pour monter ce PPI... ou subi les différentes réunions, je vous laisse choisir le terme. En tout cas, je les remercie de leur patience.

Comme vous l'avez fait, je souhaite insister sur le caractère ambitieux, mais réaliste et documenté de ce PPI.

Nous sommes tous élus et nous savons tous la manière dont fonctionne un PPI. Il a vocation à évoluer, à la baisse comme à la hausse, en fonction d'un environnement financier, des mouvements des grandes masses ou de toute loi que nous ne pouvons pas encore imaginer à ce jour et nous savons que, dans ce domaine, certains ont de l'imagination. A cet égard, je préfère vous le dire tout de suite : les hypothèses de travail qui nous ont conduits à construire le PPI, tel que vous l'avez devant vous, ont bien pris en compte les quelques nuages qui flottent à l'horizon, mais j'y reviendrai avec le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

D'ailleurs, à différents titres, nous surveillons l'évolution des comptes de la Nation, qui - pour rester *soft* - nous interroge. Comme tout le monde - je pense -, nous anticipons la probable fin du "Quoi qu'il en coûte" qui devrait intervenir vers l'été - peut-être un hasard de calendrier. Nous anticipons un probable retour de bâton, quand l'Etat fera ce qu'il sait faire de mieux, à savoir aller chercher l'argent, qui lui brûle les doigts, dans les poches des autres.

La Présidente disait tout à l'heure que nous n'étions pas naïfs. Je vous le confirme et je vous confirme aussi que notre PPI est dimensionné à l'aune de tout cela. J'espère que ce n'est pas l'opposition qui, aujourd'hui, nous fera un procès en aventurisme, alors que, d'habitude, elle ne cesse de regretter notre relative prudence en matière budgétaire.

La Présidente a rappelé les grandes masses et les grandes enveloppes. Je ne vais donc pas énumérer de nouveau, même si elles gagnent à être connues et assimilées et que, en la matière, la répétition est mère de pédagogie... sauf si vous souhaitez que je vous fasse la liste des 207 projets que représente ce PPI pour 1,6 Md€, 1 620 301 962 € pour être très précis. Moi qui aime les chiffres, la virgule vaut un peu d'argent. Cela fait en moyenne 7,8 M€ par opération. Ce chiffre éclaire le grand public sur l'ampleur des sommes en jeu. Je ne vais donc pas me lancer dans la lecture des 207 projets, puisqu'il n'y a, a priori, pas un enthousiasme débordant. C'est Daguerre qui est né à Corneilles et pas Prévert.

Promesse phare de campagne, notre effort en direction de la jeunesse avec le Plan Marshall des Collèges, avec des constructions d'établissements neufs à Cergy, au Plessis-Bouchard, à Villiers-le-Bel, à Persan, à Osny, à Argenteuil, à Bezons, un autre sur la plaque Beauchamp - Pierrelaye - Montigny et encore deux constructions à programmer. 72 M€ pour deux opérations par an en restructuration. huit opérations d'extension de collège d'ores et déjà prévues. 18 M€ pour la future cité scolaire internationale à l'Est du Val d'Oise, 6 M€ pour l'Ecole nationale d'art ou encore 9 M€ pour le projet du Campus international.

Notre collectivité prend toute sa part, et même au-delà, s'agissant des projets universitaires pour assurer à notre jeunesse les conditions de sa réussite et accompagner les territoires démographiquement dynamiques de notre Département. En tant que Maire et Président d'Agglomération, tout comme mes collègues, j'y suis d'ailleurs très sensible. Cela tombe bien, car l'accompagnement de nos territoires sera renforcé par l'aide aux communes sur sept ans avec des crédits prévus à hauteur de 270 M€ contre 175 M€ sur les sept dernières années. Le nouveau guide des aides de communes est en cours de discussions et permettra - je l'espère - de dépenser ces 270 M€.

En préfiguration du fonctionnement prochain de ce dispositif, je cite tout à fait innocemment le soutien que le Département apportera pour la construction du Centre aquatique olympique de Saint-Leu - Taverny, un projet porté par l'agglomération Val Parisis et qui sera le second équipement de cette ampleur dans le Val d'Oise.

Avec mon ancienne casquette de Délégué aux routes, je me félicite également de l'effort fait - cela a été dit - sur les opérations d'aménagement routier et du plan Vélo.

Mes chers collègues, je ne vais pas être plus long. Je l'ai déjà été un peu plus que d'habitude, mais je pense que personne ne m'en voudra, puisque ce n'est pas tous les jours que nous proposons à votre examen un tel rapport et, comme vous aimez cela, je vais de toute façon revenir pour le ROB.

Je conclus en disant que nous pouvons être fiers de porter un tel effort d'investissement pour notre Département. Nous savons tous que l'investissement public est porté bon an mal an à 70 % par les collectivités et que le Conseil départemental va donc prendre toute sa place sur la durée de notre mandat. Comme moi, vous connaissez l'importance que cela revêt aussi pour nos entreprises locales et pour l'emploi. Ce PPI est un gage très crédible pour les futurs carnets de commandes, tout comme il demandera à notre administration un engagement sans faille pour sortir les marchés, garantir la meilleure exécution budgétaire et tout cela dans les temps, bien entendu.

### **Madame CAVECCHI**

Merci, Monsieur BOEDEC.  
Y a-t-il des interventions ?  
Monsieur SABOURET.

### **Monsieur SABOURET**

Une intervention pas très longue sur ces deux points que vous présentez, le premier sur la feuille de route et le deuxième sur le PPI, soit la feuille de route de l'investissement.

Sur la feuille de route de l'UVO, cela ressemble beaucoup à un document de communication politique. D'ailleurs, il nous a été remis avec une belle plaquette qui résume ce que nous avons dans le rapport. Même dans les titres, qui pourrait ne pas être d'accord avec "le Département, la collectivité de la vie de chaque jour", "le Département, la collectivité qui fait la différence" - la différence sur quoi ? je ne sais pas trop - "le Département, la collectivité qui bâtit l'avenir du Val d'Oise" et "le Département, une administration 4.0" ? Tout cela est assez séduisant. En réalité, cela ressemble beaucoup à un document de communication politique. D'ailleurs, dans votre intervention, Madame la Présidente, vous avez bien fait le lien entre l'élection départementale et la présentation de ce document. Bien évidemment, vous le soumettez pour approbation au Conseil départemental. Votre majorité l'approuvera - en tout cas, je l'imagine - et nous vous laisserons l'approuver, puisque nous sommes l'opposition et que nous ne partageons pas un certain nombre de propos que vous avez tenus. Par contre, je partage votre propos sur le Val d'Oise qui ne peut pas travailler sans ses partenaires, qui a besoin d'avoir des partenariats, aussi bien du côté de l'Etat, de la Région et des établissements publics qui interviennent sur notre territoire. Dans les arbitrages, je formule le vœu que le Val d'Oise ne soit pas la dernière roue du carrosse, comme il l'a été un peu trop ces dernières années. Nous sommes le plus petit Département francilien. En revanche, nous ne sommes pas le plus petit en dynamique démographique, comme tous les Départements de la Grande Couronne, la progression de la démographie de notre région se fait essentiellement sur ces territoires, mais pas seulement. En effet, l'urbanisation, forte de la récupération de friches industrielles dans les départements de la Petite Couronne, amène à une croissance démographique importante en Petite Couronne, mais nous l'avons bien vu et nous le voyons, par exemple, avec le Grand Paris : l'essentiel des investissements portés par l'Etat, soit l'essentiel de l'argent public qui vient aujourd'hui dans les projets de développement territorial, ne vient pas chez nous.

Les investissements viennent plutôt en Petite Couronne. Si, de notre côté, nous pouvons aussi contribuer à sensibiliser les partenaires à la cause valdoisienne, nous le ferons. Mais, vous avez davantage de leviers que nous et, notamment, votre relation privilégiée avec la Présidente de la Région devrait vous amener à obtenir des résultats sur ce point.

J'étais en accord avec l'idée qu'il fallait avoir des partenariats. Par contre, nous sommes en désaccord, ou tout au moins avons-nous quelques réserves, puisqu'il manque des éléments dans votre document. Il y a une philosophie qui nous semble absente et c'est dommage. La première philosophie qui nous semble absente est le rappel de l'importance du service public départemental. Je regrette que le vocable "service public" soit aussi peu utilisé dans cette communication, parce que la philosophie du service public est très importante. Elle est d'être au service de tous, naturellement, mais aussi des plus fragiles, parce que c'est la mission sociale du Département. Or, lorsqu'on connaît des problèmes dans un certain nombre de services du Département - je pense notamment aux services médico-sociaux qui ont des problèmes d'effectifs et de recrutement -, on n'arrive pas à répondre correctement à tous les besoins des habitants.

Dans cette affaire, il ne s'agit pas de mettre en cause qui que ce soit, mais l'objectif de service public est très important. Rappelons-nous que la philosophie de travail est une philosophie de service public. C'est quelque chose qui manque. Cependant, je veux bien une administration 4.0 : tout le monde est pour.

Autre chose qui manque : la transition environnementale, qui doit être particulièrement massive et sur laquelle il faut faire preuve de volontarisme, n'est pas très présente dans votre document. La politique environnementale du Département ne peut pas être résumée à créer des Espaces Naturels Sensibles (ENS). C'est très bien les ENS, mais cela ne suffit pas.

En tout cas, vous nous présentez votre feuille de route. C'est un effort louable. Nous ne partageons pas toutes vos orientations et nous constatons que c'est une logique de communication qui vous a guidé. Donc, nous vous laisserons voter ce texte.

Sur le PPI, je salue la démarche. Elle est originale. C'est la première fois que nous faisons un PPI. En tout cas, c'est la première fois que je vois un PPI présenté à notre Assemblée. Nous n'avons pas forcément de PPI dans toutes les collectivités. Nous l'avons de plus en plus dans les Agglomérations qui ont la capacité à se projeter dans le temps ; dans les Communes, c'est moins fréquent. Cela donne une certaine visibilité, même si le PPI est une orientation générale et que, derrière, nous sommes soumis à l'annualité budgétaire. Les vrais choix seront faits dans le budget présenté - j'imagine - le mois prochain, puisque le ROB est le point suivant.

Quelques remarques. 210 M€ de dépenses d'équipement nettes qui sont programmées tous les ans. D'abord, c'est un rattrapage après des années de sous-investissement. Nous le voyons sur les routes et sur les collèges. Nous avons des besoins considérables auxquels il faut répondre.

D'ailleurs, sur les collèges, je vois que toutes les opérations déjà évoquées, et déjà votées dans cette Assemblée, y figurent et que, pour le moment, seulement deux collèges supplémentaires sont prévus. Sur les deux dernières années du PPI, deux collèges supplémentaires sont budgétés. Je m'interroge même sur la question de savoir si, compte tenu des évolutions démographiques du Val d'Oise, notre programmation n'est pas légèrement sous-dimensionnée. Nous avons eu des réunions sur les plaques scolaires et les démographies scolaires, d'ailleurs, je remercie Madame TINLAND de les avoir organisées. En réalité, sur quasiment tous les territoires du Val d'Oise, nous attendons des populations supplémentaires, y compris dans les zones qui sont soumises aux contraintes de bruit dans l'Est du Val d'Oise. Nous attendons des populations jeunes, des familles avec des enfants qu'il faudra scolariser. L'Institut Paris Région avait fait une étude, l'année dernière - je crois -, qui indiquait que nous étions en retard en matière d'investissement tant dans les lycées que dans les collèges. Donc, cela sera-t-il suffisant ? Nous pouvons nous interroger.

Je salue l'exercice du PPI. Je ne vais pas non plus entrer dans le détail de toutes les lignes indiquées dans les tableaux qui sont tout petits, donc il faut de bons yeux ou de bonnes lunettes.

Je termine par un mot sur le soutien par l'investissement aux Communes : une enveloppe supplémentaire est indiquée. En gros, sur la période de programmation, nous serions à 37 ou 38 M€ d'aide moyenne, puisque les 50 M€ sont envisagés en fin de programmation. Donc, en réalité, monter de 25 M€ à 50 M€ avec l'enveloppe pluriannuelle présentée, cela fait en fait 37 ou 38 M€ par an d'investissement en soutien aux Communes et aux Intercommunalités. Je pense que tout ce qui est "eau et assainissement" doit également être dans cette enveloppe. Là aussi, il s'agit d'un rattrapage. Le niveau de 25 M€ d'aide par an est un étiage bas - qui n'a d'ailleurs cessé de baisser - qui correspond aux dernières années. Il faut se souvenir que, il y a une décennie, nous avons une enveloppe annuelle de 50 M€ inscrite au budget. En réalité, nous ne faisons là qu'un rattrapage du sous-investissement connu ces dernières années.

Voilà les remarques que nous voulions faire. Malgré tout, nous saluons l'exercice, louable, de réaliser un PPI.

### **Madame CAVECCHI**

Merci Monsieur SABOURET.

Le rattrapage, vous savez pourquoi ? Je l'ai dit, je crois que je l'ai dit souvent, et j'aurais voulu éviter de le rappeler. La raison du rattrapage est que, à partir de 2011, nous nous sommes retrouvés dans une situation où nous ne pouvions pas dépenser un euro sans savoir s'il était absolument indispensable de le dépenser et si nous allions être capables d'assumer jusqu'au bout. Effectivement, c'est du rattrapage, parce que, pendant dix ans, nous n'avons pas pu investir comme nous aurions aimé le faire. Par là même, cela montre quand même les efforts qui ont été faits.

Par ailleurs, pour nous, le service public est les services au public. Quand je vois le titre "Les ressources humaines, première richesse du Département dans son action", c'est bien mettre le service public et le service au public en exergue. Nous recevons souvent des remerciements pour notre administration et aux services qui font un travail absolument exceptionnel, vous en êtes aussi témoin et nous les partageons.

Monsieur BOEDEC, avez-vous un ajout ?

### **Monsieur BOEDEC**

Je veux juste repréciser que le PPI va s'adapter chaque année, il se revoit en fonction du contexte économique et de l'avancée des projets.

Je reviens aussi sur l'aide aux Communes, puisque vous avez cité le chiffre de 50 M€, mais il faut toujours faire la différence entre un Budget Primitif (BP) et du réalisé. Ce n'est pas parce que nous votons 50 M€ qu'il y a un réalisé de 50 M€. Après, nous pouvons inventer tous les chiffres dans un BP, mais l'important est le Compte Administratif (CA). Au même titre, les 25 M€ d'aujourd'hui ne sont pas un étiage bas, puisque nous ne les atteignons pas en terme de demandes. C'est pour cela que Monsieur Patrice ROBIN effectue, actuellement, une refonte du guide des aides pour augmenter les plafonds et les pourcentages et pour que ce que nous votons corresponde à la réalité des demandes, ce qui dépend aussi de la capacité d'investissement des Communes qui - je le rappelle - ont été mises à mal avec la baisse des dotations d'Etat depuis 2014. En effet, cela dépend aussi de ce que les Communes peuvent faire.

### **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ?

Peut-être un mot sur les collègues, pour répondre à Monsieur SABOURET.  
Madame Virginie TINLAND.

### **Madame TINLAND**

Merci, Madame la Présidente.

Lors de l'observatoire, nous avons, en effet, précisé les plaques en tension. Depuis que Madame la Présidente a souhaité mettre en place cet observatoire, c'est-à-dire depuis trois ans, je tiens à souligner que nous avons beaucoup moins de plaques en tension. Cela s'est stabilisé dans beaucoup de communes. Nous avons 74 000 places dans les collèges dans le Département pour 64 000 élèves. Nous ne sommes pas en retard. Comme nous l'avons vu, lors de l'observatoire, et comme le disaient Madame la Présidente et Monsieur Yannick BOEDEC, nous travaillons beaucoup sur des extensions et des constructions jusqu'en 2027, même 2028 - je crois -, dont deux qui ne sont pas encore localisées ni précisées.

Je tiens à préciser que nous ne sommes pas en retard. Pour l'instant, nous accueillons tous nos collégiens dans de bonnes conditions.

**Madame CAVECCHI**

Merci, Madame TINLAND. Pas d'autres observations ? Pas d'autres remarques ?

Mes chers collègues, ne dérapez pas et faisons le rattrapage.

Je vous demande de bien vouloir voter cette note stratégique accompagnée du PPI pour les années 2022-2028.

Qui est contre ?

Vous vous abstenez ?

Abstention de l'opposition.

Levez la main, parce que cela vaut le coup, c'est un vote de confiance, et de dépenses. Merci à toutes et à tous.

*Adoption à la majorité. L'Opposition s'abstient*

## **2-12 Orientations Budgétaires 2022 - Présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) pour l'exercice 2022**

**Madame CAVECCHI**

Monsieur BOEDEC l'a déjà annoncé. Maintenant, nous allons travailler sur le ROB.

Mes chers collègues, je vais être assez rapide. Après ce débat sur notre stratégie départementale et notre PPI, dont je vous remercie, l'ordre du jour se tourne vers le ROB.

Tout à l'heure, c'était un débat pas si traditionnel que cela, s'agissant de la nouvelle mandature et s'adossant à des instruments inédits et marquant notre ambition collective.

Monsieur Yannick BOEDEC va vous présenter le ROB à l'aide d'un diaporama. Avant de lui céder la parole, mais sans être trop longue, puisque j'ai déjà abusé, je souhaite vous dire qu'après la tempête des années 2020-2021 traversée sans casse - en tout cas pour notre Conseil départemental -, nous vous proposons, pour 2022, de franchir la première étape de l'amplification de notre action. Il y a un contexte général, que nous surveillons, comme toujours, "comme du lait sur le feu". A cet égard, je crois que nos choix budgétaires des années 2020 et 2021 en témoignent : nous savons garder notre sang-froid et anticiper justement les retournements. Ainsi, nous n'avons pas écouté les prophètes de malheur et autres Cassandres et, moyennant l'acceptation conjoncturelle d'ailleurs limitée, en jouant sur le recours à l'emprunt d'une petite tension sur notre fonctionnement en 2020, nous vous proposerons, en 2022, d'acter que nous repassons définitivement la marche en avant.

Ainsi, nous conforterons, en 2022, nos choix en termes de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, de maîtrise durable de notre endettement et nous mettrons - vais-je oser le dire ? - le paquet dans notre investissement pour l'avenir de nos territoires.

*(Diffusion d'un diaporama)*

## **Monsieur BOEDEC**

Ce ROB est le premier de l'actuelle mandature. Pour ne pas être redondant, je vais aller rapidement sur la première partie avec un petit focus sur la situation financière nationale et internationale.

Après un taux de croissance négatif de l'économie mondiale en 2020, une reprise est constatée en 2021 et attendue aussi en 2022. Néanmoins, fin janvier, le Fonds Monétaire International (FMI) a déjà revu à la baisse ses prévisions de croissance pour 2022, en soulignant les incertitudes liées encore à la pandémie actuelle, mais surtout à l'inflation, aux tensions sur les chaînes d'approvisionnement et à la politique monétaire des Etats-Unis qui constituent des facteurs de risques importants cette année. La France est l'un des pays qui a enregistré l'une des plus importantes contractions de son Produit Intérieur Brut (PIB) : - 8 %. Il s'agit de la pire récession enregistrée depuis 1945. Le rebond en 2021 s'établit à + 7 %, ramenant la contraction du PIB sur deux ans à 1,5 %, parce que - 8 + 7 ne fait pas - 1, mais bien - 1,5 en termes de pourcentage. Selon les dernières projections de janvier, la croissance devrait s'établir entre 3,5 % à 4 % en 2022.

Le taux de chômage.

Malgré une amélioration à 8 %, et 7,5 % annoncée ce matin, le taux de chômage en France, à fin 2021, au sens du Bureau International du Travail (BIT) était encore très supérieur au taux enregistré avec les pays en quasi-plein emploi, à fin 2021. Par exemple, aux USA : 3,9 %, en Allemagne : 3,5 %, aux Pays-Bas : 3,1 % ou au Royaume-Uni : 4 %. La France reste donc le quatrième pays le plus touché par le chômage en Union Européenne, dont la moyenne s'établit à 7,4 % à la fin de l'année 2021.

L'inflation.

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) souligne une hausse de 2,9 % des prix à la consommation en janvier 2022, à la suite d'un taux de 2,8 % en décembre 2021. Ce niveau dépasse les pics observés sur les années 2018-2019. Vous savez que cette hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie, des services et, dans une moindre mesure, de l'alimentation. Les prévisions pour l'année 2022 - comme toute prévision, nous allons attendre qu'elle se réalise ou non - se situent à des niveaux proches de ceux de 2021, puisque, selon les experts, le pic d'inflation est attendu sur le premier semestre 2022. Ensuite, l'inflation devrait commencer à amorcer une décélération à la fin du deuxième semestre 2022.

Un rappel sur les prix de l'énergie.

Vous savez que le Gouvernement a annoncé un blocage de l'augmentation du prix de l'électricité pour les particuliers à 4 %. Ce blocage ne concerne pas les collectivités et l'augmentation moyenne annoncée, début février, tourne autour de 43 % pour les collectivités, ce qui est une hausse estimée des dépenses qui dépassera les 2 M€ pour le Département.

L'évolution de la dette a fortement dégradé la perspective des finances publiques. Nous l'avons tous vu. A la fin du troisième trimestre 2020, la dette publique s'établissait à 2 834,3 Mds€, soit 116,3 % du PIB. Je vous rappelle que le poids des administrations territoriales dans le déficit public est très limité et que ce sont les comptes de la Sécurité Sociale, mais surtout de l'Etat, qui enregistrent une progression particulièrement importante.

La construction du budget.

Il y a une nouvelle démarche budgétaire en 2022. Normalement, elle s'appliquera jusqu'à la fin de ce mandat. Le budget s'inscrit dans une nouvelle démarche et nous l'avons conçu différemment en déterminant, en amont, des enveloppes de fonctionnements calculées à partir d'objectifs stratégiques basés sur trois ratios financiers : le taux d'épargne brut, la capacité de désendettement et la variation des stocks de dettes, sachant que nous avons fixé le taux d'épargne brut minimum à 13 %.

Les maires et les élus savent tous que le taux d'épargne brut correspond au rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Vous pouvez voir qu'en 2020 nous avons eu un effet de ciseaux, puisque nous avons eu, à la fois, une augmentation des dépenses et une baisse des recettes, notamment une baisse de 8 % des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et les demandes de Revenu de Solidarité Active (RSA) ont enregistré une hausse significative, soit l'inverse de 2021. Ainsi, le ratio en 2021 sera proche des 15 %, ce qui peut être considéré comme un excellent ratio en termes d'épargne brute.

Un focus sur les DMTO, de manière très classique au Conseil départemental et notamment sur les prévisions 2022. Il est à noter que, depuis 2013, la dynamique du produit est en constante progression, marquant même une accélération depuis 2017.

De 2019 à 2021, les taux bancaires exceptionnellement bas ont favorisé une progression du nombre de transactions, ce qui a permis d'atteindre un pic à 244 M€ en 2019. Par contre, en 2020, le produit des DMTO a enregistré une érosion à 225 M€, soit une baisse de 8 % par rapport à 2019, en raison du confinement et de la crise sanitaire. En 2021, le produit des DMTO devrait se situer autour de 275 M€, ce qui est une année exceptionnelle. La moyenne des DMTO, sur les cinq dernières années, est à 216 M€. Il va donc vous être proposé, en 2022, d'être largement au-dessus de cette moyenne et de considérer que le marché immobilier sera assez soutenu, mais un tout petit peu plus faible qu'en 2021, donc nous proposons d'inscrire 250 M€ de recettes en DMTO.

Les dépenses sociales.

En 2011, les dépenses sociales représentaient 47,7 % de nos dépenses. En 2020, cette part est passée à 61,2 % de nos dépenses, compte tenu des premiers effets de la crise sanitaire. En 2021, ces dépenses sociales vont se stabiliser autour de 61 % pour 652 M€. Cette trajectoire nous conduit à envisager une inscription au BP 2022 à hauteur de 654 M€, soit une baisse de 4 % par rapport au BP 2021, pour un total de dépenses de fonctionnement qui devrait se situer autour de 1,07 Mds€. S'agissant du RSA, les crédits envisagés au BP 2022 s'élèveraient à 234 M€, contre 260 M€, pour un réalisé, en 2021, autour de 240 M€. La décrue observée du RSA est à mettre en parallèle avec la baisse du chômage.

Les frais de personnel sont prévus à la hausse de 3 % et les charges à caractère général sont programmées à la baisse de 3 %.

La dette.

Nous avons déjà fait beaucoup de choses sur la dette au précédent Conseil départemental. Le Département a amorcé, en 2016, une stratégie de désendettement qui s'est poursuivie jusqu'en 2020, en limitant le recours à l'emprunt, soit un désendettement cumulé depuis 2016 de 155 M€. En 2020, dans le contexte connu, le Département a fait le choix de stabiliser son encours de dette. Je rappelle d'ailleurs que, dans la dernière revue annuelle de la situation financière du Département du Val d'Oise, soit le 3 décembre 2021, l'agence Fitch a relevé la note à long terme du Département du Val d'Oise à AA contre AA-, ce qui est la note maximum, puisque nous ne pouvons pas dépasser la note de l'Etat français. C'est donc la première fois depuis que le Département se fait noter qu'il accède à cette note qui est la note maximum possible aujourd'hui. La perspective du Département à l'horizon 2025 s'appuie sur un taux d'épargne brut cible de 13 %, un encours de dette stable, voire un désendettement, et un PPI de 230 M€ en moyenne par an.

Les grandes orientations du budget 2022.

Je vais passer rapidement, puisque nous en avons beaucoup parlé lors du point sur le PPI. Je rappelle qu'il y a quatre thèmes : mobilités, bâtiments, dont les collèges, subventions et investissements directs. Les mobilités pour 452 M€, les bâtiments pour 646 M€, les subventions pour 408 M€ et les investissements directs pour 112 M€.

Quand nous disons "bâtiments, dont collèges", nous devrions dire "les collèges et les bâtiments", puisque les deux tiers des dépenses représentent les collèges, et c'est normal. J'aime bien rappeler à Madame TINLAND que les deux tiers des dépenses sont les collèges.

Pour les mobilités, les projets routiers représentent la plus grande part des dépenses. Sur les 452 M€, il y a 250 M€ uniquement sur les projets routiers.

Sur la partie subventions, donc l'aide aux Communes, je rappelle que, sur sept ans, c'est une augmentation de pratiquement 100 M€ qui est budgétée sur l'aide aux Communes.

Cela peut être ramené à 37 M€ par an, mais cela veut dire surtout que nous injectons 100 M€ de plus durant le mandat, avec la part du SDIS comprise dans ces 408 M€.

Dès 2022, nous vous proposons un budget d'investissement en hausse de 20 %, ce qui représentera déjà une hausse de 50 % en quatre ans du budget d'investissement. Le rattrapage avait déjà démarré, mais il s'accélère à partir de cette année.

En 2022, le Département va s'attacher à valoriser le dispositif d'aide aux Communes, à le simplifier en rendant son guide plus lisible et à mieux répondre aux besoins des communes en augmentant sensiblement, à la fois, son budget, mais aussi par le fait que beaucoup de projets puissent être subventionnés par le Département. Dès 2022, l'enveloppe va passer de 25 à 30 M€ pour l'aide aux Communes.

Nous allons renforcer notre soutien au tissu associatif valdoisien, aux grands équipements culturels à rayonnement départemental, notamment la Fondation Royaumont, le Château de la Roche-Guyon, le Château d'Auvers, et sportifs, l'île de loisirs de Cergy et le CDFAS.

Dans le cadre de la stratégie départementale en faveur de la biodiversité, le Département reconduit, en 2022, son appel à projets "Pollinisateurs sauvages en Val d'Oise", renouvelant ainsi son soutien aux acteurs publics. De plus, en 2022, il est proposé le lancement d'un nouvel appel à projets à destination des associations pour la création d'un Centre départemental de soins et de sauvegarde de la faune sauvage sur le territoire valdoisien d'ici à 2025. Nous l'avons voté précédemment.

Enfin, en 2022, est prévu le lancement des études à la création du sanctuaire de biodiversité de l'île d'Herblay-sur-Seine, l'objectif étant d'effectuer les travaux de renaturation, d'ici à 2026, puis de le laisser en libre évolution. Dès 2022, les aides directes aux agriculteurs et le soutien aux investissements environnementaux seront renforcés en finançant les opérations de diversification des producteurs et celui aux bâtiments agricoles. L'aide spécifique aux arboriculteurs est étendue aux viticulteurs pour que ces derniers puissent bénéficier dans les mêmes conditions de l'aide à la plantation et à l'achat de filets paragrêle.

Le Conseil départemental du Val d'Oise affectera, en 2022, 4,5 M€ de son budget en investissement à la mise en œuvre du plan Vélo et à la poursuite de l'entretien et de la mise en sécurité du réseau routier dédié. Nous en avons parlé.

Le Département accompagnera les projets de développement du campus Cergy Paris Université en visant un classement dans le top 100 des universités mondiales et en s'appuyant fortement sur les financements du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 dont est dotée l'université.

En 2022, nous envisageons encore d'accompagner les prochaines étapes de développement des projets qui doivent entrer en phase opérationnelle. Le Campus des Métiers et des Qualifications de la Sécurité à Argenteuil, sous maîtrise d'ouvrage de l'université, la reconstruction de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Paris-Cergy (ENSAPC), sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), ainsi qu'un soutien à l'installation d'un nouvel établissement : l'Ecole Supérieure Pour les Talents Atypiques (ESPTA) destinée à accueillir les publics autiste et Asperger sur le site de Montalant.

Parmi les différentes opérations sur le réseau routier départemental, la liaison Argenteuil - Cormeilles-en-Parisis au niveau de l'usine Placoplatre de Cormeilles-en-Parisis sur la RD 48 devrait se terminer. Le réaménagement de la RD 311 à Argenteuil sera engagé, permettant de rendre à la ville son accès historique à la Seine. Parallèlement, il convient de noter la poursuite des travaux relatifs à la création d'une voie verte entre Sagy et Saillancourt et d'un passage sécurisé sur la RD 28.

Le Département renforcera, en 2022, son effort sur l'entretien du patrimoine pour la réfection des couches de roulement - c'est un effort particulier cette année - et la rénovation d'ouvrages d'art. Le Département consacra ainsi une enveloppe d'environ 28 M€ aux grosses réparations et aux travaux de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale.

Sur la question des transports, une préoccupation majeure pour le Département, le Conseil départemental se mobilisera sur l'avancée des dossiers prioritaires. Nous en avons parlé, la Présidente en a parlé, tel que le prolongement du tram express T11 ou la création des trois lignes de BHNS pour le projet Bus Entre Seine visant à l'amélioration sur Argenteuil - Bezons - Cormeilles-en-Parisis - Sartrouville. L'enquête publique a été menée, en 2021, et les études d'avant-projet seront menées en 2022, co-financées par le Département.

Nous avons parlé de la réussite scolaire. Le Département s'est doté, en 2019, d'un observatoire de la démographie scolaire de façon à développer les capacités d'accueil au-delà de ses 111 établissements existants. Le Département poursuivra, en 2022, la programmation des travaux destinés à favoriser le développement des capacités d'accueil avec la construction ou la réhabilitation de plusieurs collèges dans le Val d'Oise. Il convient de noter la poursuite des travaux de construction des collèges Marie Curie au Plessis-Bouchard et Caroline Aigle à Cergy qui seront livrés à la rentrée prochaine. Le Département poursuit l'entretien et la maintenance des collèges : les travaux d'étanchéité et de couverture, les mises en conformité, les travaux de sécurité et d'incendie et les divers travaux d'amélioration qui y sont effectués. Cela représente une enveloppe de 25 M€ sur le budget d'investissement et 4 M€ sont réservés pour des travaux d'investissement urgents.

Sur la partie sportive, l'année 2022 sera marquée par le lancement opérationnel de l'extension et de la réhabilitation du CDFAS, destiné à accueillir la délégation américaine dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024. Le programme de l'opération d'extension comprend la construction d'un bâtiment neuf regroupant l'offre d'hébergement, la restauration et la restructuration, ainsi que l'extension de l'ensemble du bâtiment existant pour l'accueil, la formation, l'administration, l'espace médico-sportif et le pôle régénération.

Voilà le résumé du ROB. Il vous est donc proposé d'une part le ROB et d'autre part la présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) dont la création sera proposée au BP lors du prochain Conseil départemental.

### **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président.

### **Monsieur SABOURET**

Merci de cette présentation. Quelques mots rapides sur les Orientations budgétaires proposées. Nous regarderons attentivement la manière dont cela se décline dans le Budget qui sera voté lors de la séance de mars, si j'ai bien compris.

Un mot d'ambiance générale. Vous avez donné les indicateurs économiques d'emploi. D'ailleurs, nous avons encore eu des chiffres de l'emploi dévoilés ce matin. De manière nouvelle par rapport aux années précédentes ou aux conditions dans lesquelles on construisait les budgets ces dernières années, nous nous retrouvons avec un peu d'air sur le budget départemental. Un peu d'air, parce que les dépenses sociales a priori devraient aller en se réduisant, notamment sur la partie RSA qui est une partie plus que substantielle dans le budget départemental. A toutes choses égales par ailleurs - comme disent les économistes -, cela va permettre de retrouver des marges de manœuvre et de réinjecter de l'argent sur l'investissement, parce que c'est cela la stratégie budgétaire qui nous est proposée, avec un budget d'investissement qui sera plus important et qui permettra de faire davantage d'opérations routières qui permettra d'accélérer les investissements dans les collèges...

Finalement, nous voyons que la conjoncture offre des marges de manœuvre, c'est ce que vous nous avez présenté. Donc, nous verrons comment tout cela se décline ensuite sur les choix budgétaires 2022, précis, qui seront présentés au mois de mars.

Un point. Il me semble que cette embellie économique, avec toutes les réserves que vous indiquez sur les DMTO, toujours évalués de manière assez prudente et pour lesquels, excepté sur le creux de 2008-2009-2010 - c'était plus qu'un creux, c'était un gouffre -, nous avons une progression quasi constante des DMTO. Sur une longue période, nous avons une progression forte des DMTO, ce n'est pas une progression à + 1 % ou + 2 %, ce sont des progressions substantielles sur les dix dernières années en moyenne annuelle.

Nous avons toujours cette "poire pour la soif" des DMTO dans l'exécution budgétaire, dont parlait Monsieur BOEDEC tout à l'heure, puisqu'ils sont toujours estimés plus bas que ce que l'on constate en fin d'année. Ces marges de manœuvre supplémentaires - je l'ai dit tout à l'heure - devraient nous permettre d'accélérer sur l'investissement, mais aussi sur un certain nombre de politiques qui sont un peu les angles morts de votre présentation. Il y a d'abord la transition écologique, je n'y reviens pas, j'en ai parlé tout à l'heure, lors de la présentation du PPI. Il y a aussi par exemple les politiques jeunesse.

Le rapport présenté indique : "Renforcer la politique ambitieuse et volontariste en faveur de l'insertion et de l'égalité des chances des jeunes Valdoisiens". En réalité, dans ce qui est présenté, il n'y a aucun dispositif nouveau et aucun renforcement significatif des dispositifs existants. Sur Entrée dans la Vie Active (EVA), il est dit qu'EVA va être développé, mais EVA existe déjà. Sur le prêt Egalité des chances, je crois qu'on le lance durant cette séance : très bien, mais cela existe déjà. En termes de volume, ce n'est pas énorme. Autre exemple : les missions locales ne sont pas soutenues financièrement, ce rapport ne propose pas d'apporter un soutien financier au fonctionnement des missions locales ; aujourd'hui zéro euro de subvention est apporté. Eventuellement, on finance dans le cadre d'appels à projets un certain nombre d'actions des missions locales. Donc, très sincèrement, sur ces politiques environnementales ou politiques jeunesse, on ne profite pas des conditions plutôt favorables pour renforcer les actions. Dont acte. On regardera comment tout cela se décline dans le budget présenté le mois prochain.

Nous prenons acte des Orientations budgétaires présentées. Je ne crois pas qu'il y ait de vote. Je crois que c'est un donner acte simple. Donc, nous prenons acte.

Et, nous remercions pour la qualité de la présentation proposée. Nous sommes d'ailleurs preneurs de l'envoi des PDF. C'est une chose que je demande de manière assez régulière, mais ce n'est pas toujours fait. Donc, envoyez-nous les PDF pour que nous puissions compléter notre documentation.

## **Madame CAVECCHI**

Nous vous l'enverrons, me dit Monsieur le Directeur, avec le compte rendu.

Concernant les dépenses de fonctionnement nouvelles, l'Etat se charge de nous augmenter des dépenses, puisqu'il y a eu des décisions, même très récemment. Donc, nous sommes très prudents, évidemment. Par ailleurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous surveillons les DMTO comme "du lait sur le feu", parce que je vais aussi dire que l'Etat est bien capable, à un moment ou à un autre, vu l'immensité de la dette de la France, de nous raboter aussi là où il y a de l'argent pour nos investissements. Je pense aux DMTO. C'est une menace à chaque instant, nous le savons, nous l'avons déjà vécu : aller chercher de l'argent, là où il y en a un peu, quelles que soient les conséquences. Nous subissons bien ce genre de choses très régulièrement. Donc, nous allons suivre tout cela avec grande attention et grande prudence.

## **Madame ETORE-MANIKA**

Merci, Madame la Présidente.

Je me permets de répondre à Monsieur SABOURET sur EVA et le prix de l'Egalité des chances.

EVA existe déjà. En revanche, si vous avez lu le programme, il s'agit de la refonte d'EVA. Vous étiez là avant, EVA existe depuis plus de dix ans. Force est de constater qu'il ne fonctionne pas ou peu. Le budget annuel est de 600 000 €. Aujourd'hui, nous sommes à moins de la moitié de l'enveloppe consommée, donc il y a bien un dysfonctionnement. Aujourd'hui, EVA se résume au financement de permis.

Aujourd'hui, la Région arrive sur le même type de financement. Donc, dans le cadre de mon projet de mandat sur la refonte d'EVA, mes collègues et moi sommes en train de travailler pour pouvoir recréer les critères d'éligibilité pour qu'ils puissent profiter au maximum et que cette enveloppe soit consommée. Cela ne s'appellera peut-être plus EVA. EVA a pour vocation d'être transformé ou d'évoluer. Aujourd'hui, le projet est celui-là.

Pour le prix de l'Egalité des chances, aujourd'hui, nous allons voter la reconduction pour la 10<sup>e</sup> édition. L'enveloppe reste toujours à 35 000 €. L'année prochaine, elle peut changer, nous verrons en fonction des priorités et des budgets alloués.

Je voulais répondre sur ces deux points.

## **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup. D'autres interventions ? Je n'en vois pas.

C'est un donner acte. Le ROB n'est pas un vote.  
Merci beaucoup.

*Donné acte*

## **2-13 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021 (article R. 2123-1 du code de la commande publique)**

## **Madame CAVECCHI**

Je laisse volontiers la parole très rapidement à Madame Agnès RAFAITIN-MARIN pour la présentation des marchés qui ont été passés.

## **Madame RAFAITIN-MARIN**

Il s'agit de présenter les marchés passés selon la procédure adaptée, soit les marchés inférieurs à 214 000 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021.

Cela représente 556 engagements comptables pour un total de 1 978 991,04 €. Vous avez le détail dans le tableau joint en annexe.  
C'est un donner acte, Madame la Présidente.

## **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.

*Donné acte*

## **2-14 Evolution du plafond de dépense subventionnable des Contrats Ruraux (CoR)**

### **Madame CAVECCHI**

Quand on parle contrat rural et aide aux communes, je me tourne vers Monsieur Patrice ROBIN.

### **Monsieur ROBIN**

Merci, Madame la Présidente.

Le CoR est l'acronyme de Contrats Ruraux. C'est un engagement de la Région d'Ile-de-France, en partenariat avec certains Départements franciliens, dont le Val d'Oise. Il est fléché vers les communes qui ont moins de 2 000 habitants. L'objet du contrat est de réaliser un Programme Pluriannuel d'Investissement qui concourt à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional, c'est-à-dire les territoires les plus ruraux.

Je rappelle le principe : la dépense subventionnable, par contrat, est plafonnée à 370 000 € actuellement et les taux de subvention par opération sont les suivants :

- 40 % pour la Région ;
- 30 % pour le Département ;
- 30 % pour le maître d'ouvrage.

Par délibération récente, au mois de novembre, la Région d'Ile-de-France a proposé d'augmenter le plafond des dépenses subventionnables des communes en le faisant passer de 370 000 € à 500 000 €.

Pour information, depuis sa création en 2016, nous avons accompagné 42 CoR. Cela a généré une dépense de 4 351 000 €, soit une moyenne de huit contrats par an et environ 103 000 € par contrat.

Cette modification de plafond représente une augmentation, à périmètre comparable, de 39 000 € qu'il conviendra d'inscrire dans le prochain guide des aides, qui est en cours d'actualisation, comme l'a indiqué Monsieur BOEDEC.

L'objet de cette délibération est d'aligner le plafond du Département sur le plafond de la Région, à hauteur de 500 000 €, ce qui aidera bien les petites communes rurales.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup, Monsieur ROBIN.

Monsieur SABOURET ?

Pas d'intervention ?

Très bien.

Nous votons.

Qui est favorable ?

Unanimité. Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

**2-15 Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un nouveau collège à Villiers-le-Bel**

**Madame CAVECCHI**

Madame TINLAND va reprendre la parole. Nous partons à Villiers-le-Bel.

**Madame TINLAND**

Merci, Madame la Présidente.

Comme je ne veux pas faillir à ma réputation de dépensière, je continue.

L'Assemblée départementale avait autorisé le lancement de l'opération de construction d'un nouveau collège à Villiers-le-Bel en mars 2021. Aujourd'hui, les deux jurys de concours se sont tenus. Le dernier a eu lieu le 12 janvier.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture Atelier 2A+, lequel a gagné ce concours, et d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché.

Je rappelle, en deux mots, que le démarrage des travaux de ce collège qui aura une capacité d'accueil de 700 élèves est prévu au deuxième trimestre 2023 pour une livraison à la rentrée 2024.

Je rappelle également, parce que c'est ce qui importe à Monsieur Yannick BOEDEC, que le coût total des travaux est estimé à 18,6 M€.

### **Madame CAVECCHI**

Joli résumé, merci. Pas d'intervention ? Oui, Madame, je vous en prie.

### **Madame TOUNGSI-SIMO**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, en tant que Conseillère départementale du canton de Villiers-le-Bel, je me réjouis de la construction de ce nouveau collège, dont la ville a bien besoin. Je tiens également à saluer la manière dont s'est déroulé le jury d'attribution et à remercier la Commission technique pour leurs explications sur les quatre projets retenus.

Je souhaite néanmoins rappeler la situation du collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel. Construit en 1968, il n'a pas connu de profonde réhabilitation, il frôle la suroccupation et dont une partie des enseignements se déroule dans des locaux préfabriqués. Des travaux de grande ampleur sont donc plus que nécessaires.

Enfin, comme vous le savez, notre Département est en pleine croissance démographique. Selon les derniers chiffres de l'INSEE, la population de la ville de Bezons a ainsi augmenté de 14 % en six ans. C'est pourquoi le Groupe de Gauche, Socialiste et Ecologiste demande la construction d'un troisième collège à Bezons, ainsi que la construction de deux nouveaux collèges sur Argenteuil.

### **Madame CAVECCHI**

Evidemment, il est prévu sur Bezons.

### **Madame TINLAND**

On revient systématiquement sur le sujet de Saint-Exupéry. J'ai envie de dire que c'est de bonne guerre.

Vous le savez, nous en avons parlé ensemble. Nous avons décidé, avec la Présidente, d'attendre la livraison du nouveau collège en 2024. Nous verrons ensuite, en fonction de l'Observatoire démographique, puisque c'est notre base de travail concernant la démographie dans chaque commune. Nous verrons ce que nous ferons de cet établissement.

Vous savez que Saint-Exupéry est un petit collège qu'il est impossible d'agrandir. La réhabilitation de ce collège aurait coûté beaucoup plus cher qu'une construction de collège neuf. Une structure neuve sera beaucoup mieux pour les familles, pour les collégiens et pour les enseignants, car plus agréable à vivre.

Donc, nous verrons en temps voulu le devenir du collège existant de Saint-Exupéry. Je tiens également à préciser que des modulaires neufs supplémentaires vont être installés. Il n'y aura donc pas de problèmes de surcapacité.

Quant aux collèges d'Argenteuil, des extensions dans deux collèges sont en cours. Nous en avons déjà parlé, puisque j'ai passé les rapports les concernant. Le foncier a été déterminé pour le futur collège d'Argenteuil. Tout cela suit son cours et nous voterons en temps voulu le rapport pour la construction du futur collège d'Argenteuil.

Pour Bezons, c'est également en cours. Le foncier est déterminé également. Nous attendons simplement de nous entretenir à nouveau avec Madame MENHAOUARA, Maire de Bezons, parce qu'elle voulait que, sur le collège, il y ait également un équipement sportif. Nous n'avons toujours pas la réponse pour savoir si elle veut le faire sur le même site ou non. Or, nous avons besoin de savoir quelle est la superficie exacte dont nous pourrions bénéficier pour le programme du collège, mais cela suit son cours et nous sommes en contact régulier avec Madame MENHAOUARA.

### **Madame CAVECCHI**

J'espère que cela vous rassurera, chère Madame. Merci beaucoup.  
Nous passons au vote.  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Tout le monde est d'accord. Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

### **2-16 Commune de Pontoise - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la Société Civile (SC) LA VIOSNE**

#### **Madame CAVECCHI**

Je redonne la parole à Madame Agnès RAFAITIN-MARIN pour la signature d'un protocole transactionnel.

#### **Madame RAFAITIN-MARIN**

Nous arrivons au terme d'un ancien contentieux de dix ans entre le Département et la société civile La Viosne.

Le Département étant propriétaire de l'immeuble de l'ancienne annexe du Tribunal de Grande Instance (TGI) situé au 41 rue Pierre Butin à Pontoise, il a rencontré des difficultés avec le propriétaire de l'immeuble voisin. L'objet de la discorde porte sur le désordre de structure et l'apparition de fissures dans le sol et le sous-sol. Après maintes discussions et des négociations n'ayant pas abouti, le Tribunal administratif a statué par ordonnance en 2020. Une médiation a ainsi été engagée entre les parties et a permis de trouver un accord à formaliser. C'est donc l'objet de ce présent rapport.

Il s'agit d'autoriser Madame la Présidente à signer, au nom du Département, le protocole d'accord transactionnel réglant le contentieux avec la société civile La Viosne et à autoriser le versement par le Département d'une indemnité de 64 226,27 €.

## **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.  
Des remarques ?  
Pas d'intervention.  
Nous votons.  
Qui est favorable ?  
Tout le monde. Merci.

*Adoption à l'unanimité*

### **2-17 Commune de Luzarches - Cession d'un bien bâti dit Maison Erik Satie au profit de la commune**

## **Madame CAVECCHI**

Nous passons à Luzarches. Je redonne la parole à Madame RAFAITIN-MARIN.

C'est un sujet qui traîne aussi depuis fort longtemps. Donc, je suis ravie que cela passe aujourd'hui au vote.

## **Madame RAFAITIN-MARIN**

Le département est propriétaire d'un bien bâti sur une surface de 686 m<sup>2</sup>, dit Maison Erik Satie, situé au 2 rue Saint-Damien à Luzarches et occupé par la bibliothèque intercommunale Carnelle Pays-de-France jusqu'en octobre 2021. La bibliothèque a déménagé dans le château de la Motte.

C'est en février 2021 que la commune de Luzarches a formulé une offre d'acquisition établie à hauteur de 667 080 € et correspondant à l'estimation des domaines, afin d'y implanter des services publics de type office de tourisme, école de musique, ainsi que la police municipale et la maison des associations.

C'est donc par délibération n° 2-35 que notre Assemblée départementale, en date du 28 mai 2021, avait approuvé ce projet de cession pour un montant de 667 080 € avec un paiement échelonné en trois annuités. Désormais, la Commune s'est approchée du Département et souhaite payer en un seul versement à la signature de l'acte.

Par cette délibération, il s'agit donc d'annuler la délibération n° 2-35 du 28 mai 2021 prise par notre Assemblée et d'approuver la cession au profit de la commune de Luzarches du bien bâti mentionné précédemment pour un montant de 667 080 € net vendeur, payable en un seul versement le jour de la signature de l'acte. Je précise que les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

**Madame CAVECCHI**

Merci. Pas d'intervention. Dossier ouvert depuis longtemps, nous sommes contents quand c'est terminé.

Nous votons.

Tout le monde est favorable. Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

## **2-18 Signature de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en Préfecture**

**Madame CAVECCHI**

Je rends la parole à Monsieur BOEDEC. Nous passons une convention de télétransmission.

**Monsieur BOEDEC**

Merci, cela va être extrêmement rapide. Nous vous proposons d'adhérer au système ACTES.

C'est un système qui permet de télétransmettre tous les actes du Département éligibles au contrôle de l'égalité de la Préfecture, sachant que depuis 2006, nous faisons déjà tous les documents financiers et que nous généralisons avec une mise en application dans un mois.

**Madame CAVECCHI**

Très bien, on ne peut pas dire mieux.

Tout le monde est favorable. Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

## **2-19 Mise en œuvre du plan de renforcement des dispositifs contre la mortalité infantile - modification de postes existants**

**Madame SCOLAN**

Par délibération n° 4-23 du 17 décembre 2021, le Conseil départemental a approuvé un plan de renforcement des dispositifs contre la mortalité infantile et en faveur d'un meilleur suivi des jeunes enfants et des femmes enceintes. La création de postes de cette délibération concerne le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Ces créations vous sont proposées aujourd'hui et se déclinent ainsi :

- un emploi de sage-femme ;
- dix emplois de puéricultrice ;
- un emploi d'orthophoniste ;
- un emploi d'orthoptiste ;
- un emploi de diététicien.

Le recrutement de ces professionnels représente un coût annuel de 752 000 €.

Madame la Présidente, nous serons ainsi plus performants pour rendre le service au public.

Ensuite, nous avons quelques modifications de postes existants. Les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) rencontrent quelques difficultés à pourvoir des postes vacants. Le Département propose d'ouvrir l'ensemble des postes de référents éducatifs aux profils d'éducateurs de jeunes enfants, ainsi qu'aux psychologues territoriaux qui possèdent également les compétences attendues. Cette ouverture n'a pas d'incidence financière.

Enfin, l'ouverture également aux cadres d'emploi des ingénieurs du poste de responsable de la Mission Innovation (MI) nous est également demandée.

En conclusion, Madame la Présidente vous remercie de bien vouloir décider la création de 14 emplois et d'approuver l'ouverture de nouveaux cadres d'emploi à la Direction déléguée au Pilotage et à la Communication Interne (DPCI) et à la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille (DESF).

### **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente.

Nous sommes donc bien dans le service au public et efficace. Cela me paraît quelque chose d'important dans l'évolution de notre mission par rapport à cette difficulté de mortalité infantile, sur laquelle nous avons déjà longuement parlé lors des séances précédentes.

Je passe au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Tout le monde est favorable.

Merci infiniment.

*Adoption à l'unanimité*

### **3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme**

**3-03 Financement des projets des collèges dans le cadre des quatre appels à projets proposés au titre de l'année scolaire 2021-2022 : "Développement Durable", "Art et Culture", "Prévention et Citoyenneté", "Valeurs de l'Olympisme"**

**Madame CAVECCHI**

Nous avons les actions éducatives. Je vais rendre la parole à Madame Edwina ETORE-MANIKA.

La réussite scolaire en Val d'Oise, la réussite éducative est quelque chose qui nous tient à cœur depuis fort longtemps. Donc, nous développons, nous avançons, nous travaillons. Je vous donne la parole.

**Madame ETORE-MANIKA**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, comme vous le savez, en septembre dernier, nous avons voté la reconduction des quatre appels à projets des collèges sur les thématiques suivantes :

- Développement durable ;
- Art et Culture ;
- Prévention et Citoyenneté ;
- Valeurs de l'Olympisme.

Fort de son succès, il y en a eu 95, sur les 111, qui ont porté un projet pour les jeunes Valdoisiens.

Le présent rapport a pour objet de voter le financement des projets, mais aussi la réévaluation des enveloppes des quatre appels à projets pour un montant global de 328 311,60 €.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.

Pas de remarques ?

Pas d'intervention.

Nous votons.

Tout le monde est favorable ?

Très bien.

*Adoption à l'unanimité*

### **3-04 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

#### **Madame CAVECCHI**

Je crois savoir que vous allez le faire à deux voix.  
Madame SCOLAN et Madame ETORE.

#### **Madame ETORE-MANIKA**

Ce rapport est un bilan présenté chaque année. Il est obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Il est présenté en amont du projet de Budget. Il fait suite au plan départemental voté par mon prédécesseur, Madame Michèle BERTHY, en décembre 2019 et qui s'articule autour de cinq grandes orientations qui sont les suivantes :

- agir pour une éducation à l'égalité filles-garçons ;
- prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- améliorer l'insertion sociale et professionnelle des femmes ;
- s'engager pour la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelles dans la politique de ressources humaines du Département ;
- améliorer la visibilité et la lisibilité de l'engagement du Département en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Ce rapport annuel qui retrace le bilan de ce plan va s'articuler en deux parties. Le bilan des actions et l'état des lieux à visée des agents seront présentés par Madame Muriel SCOLAN. Je prendrai la suite pour conclure sur la politique en direction des usagers. En revanche, au regard de l'importance des enjeux relatifs à la prévention et à la lutte des violences faites aux femmes, il y aura un rapport séparé présenté par Monsieur Thomas VATEL.

#### **Madame SCOLAN**

La publication annuelle des données du bilan social et l'analyse du baromètre social de la qualité de vie au travail sous forme comparée permettent de suivre certains indicateurs, afin d'en déduire des orientations et des priorités en matière d'égalité professionnelle au sein de la politique des ressources humaines du Département.

Différentes actions sont mises en œuvre pour adapter les processus RH et sensibiliser les agents aux enjeux d'égalité professionnelle et de mixité. Je vais évoquer assez rapidement six items.

Premier item : les effectifs.

Au 31 décembre 2020, le Département employait 3 668 personnes, dont 74,5 % de femmes, taux élevé, mais en baisse de 1,38 point par rapport à 2019. Cette proportion est à mettre en perspective avec le taux de féminisation important des filières sociales et médico-sociales liées aux compétences du Département. Il est à noter une augmentation de la proportion de femmes en catégorie A, de 7,2 points en trois ans, une mixité assez stable parmi les effectifs du Comité de direction. En revanche, une augmentation sensible du nombre de femmes parmi les effectifs des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS.

Parmi les axes de progrès, nous évoquerons des enjeux en termes de mixité des métiers et des filières au sein de la collectivité, notamment dans la filière sanitaire et sociale et la filière administrative, qui reste fortement féminisée, de même, dans la filière technique, qui reste sans surprise la plus masculinisée. Cependant, de manière générale, plus le type de contrat est précaire, car court, plus la proportion de femmes tend à être importante. Des mesures sont néanmoins mises en place ayant pour objectif de promouvoir la mixité des filières et des métiers, une vigilance est apportée à la publication des offres d'emploi, afin que leur formulation favorise cette mixité.

Des actions de communication sont menées auprès des agents et des publics jeunes ou en insertion, afin de les sensibiliser à cette mixité de métiers.

Deuxième item : le temps de travail et la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.

Nous constatons que la proportion de femmes et d'hommes travaillant à temps partiel parmi l'ensemble des effectifs est en baisse et qu'une majorité des emplois à temps non complet est exercée par des femmes. Pour exemple, en 2020, sur 16 agents à temps non complet, 15 sont des femmes. Pour faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, plusieurs mesures se mettent en place. Le développement du télétravail, poussé par la nécessité lors de la crise sanitaire, a modifié, en cette année 2020, les habitudes familiales. Les valorisations des métiers occupés par les femmes en termes de salaire sont également salutaires. L'incitation à l'équilibre de la charge parentale peut passer par une juste répartition des congés pour garde d'enfant malade, par exemple, ou autre.

Troisième item : les avancements de grade et les promotions internes.

En 2020, nous constatons que la proportion de femmes parmi les avancements de grade est en hausse : 5,5 points de plus, en 2019 et 2020, et que l'écart entre les femmes et les hommes promus parmi les promouvables s'est réduit globalement. Néanmoins, pour la catégorie A, l'écart est de 5,1 points et, pour la catégorie C, de 4,5 points en raison de critères qui valorisent certaines fonctions à responsabilité sur lesquelles le pourcentage d'hommes est supérieur à la moyenne. Un travail sur ces critères a été entrepris en 2020, puis adopté en 2021 ; nous en verrons les mesures l'année prochaine.

Quatrième item : les formations.

De façon générale, une baisse du taux d'accessibilité à la formation a été constatée en 2020, en raison de la Covid-19. Cette baisse est, cependant, plus forte pour les femmes que pour les hommes. Le taux d'accessibilité à la formation est encore plus faible pour les femmes de catégorie C, 36 % contre 73 % pour les catégories A. Un travail a été engagé, afin d'adapter l'offre de formation aux besoins spécifiques de ces agents, par exemple, la mise en place d'outils numériques permettant l'accès à distance aux formations.

Cinquième item : les rémunérations.

L'écart global de rémunération entre hommes et femmes a baissé, passant de 6,17 % en 2019 à 4,49 % en 2020. Une politique de revalorisation salariale de certains métiers fortement féminisés a été amorcée depuis 2020. La revalorisation de 465 travailleurs sociaux, par exemple, a produit ses effets.

Sixième item : prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Depuis la fin 2021, une actualisation de la procédure de signalement de ces violences a eu lieu, afin de se mettre en conformité avec les évolutions législatives récentes et d'offrir aux agents une procédure de signalement sécurisée accessible et confidentielle. Il faut poursuivre la dynamique engagée en sensibilisant les agents et continuer à former les agents encadrants à la thématique de ces violences.

En conclusion de ce rapport, il est prévu de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre des actions en faveur de l'égalité professionnelle, dans le cadre de notre stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2020-2023 :

- renforcer les éléments de diagnostic, d'évaluation de la situation comparée des femmes et des hommes ;
- promouvoir la mixité des métiers et travailler sur les représentations ;
- prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- garantir l'égalité entre les agents à chaque étape de leur vie professionnelle ;
- concilier vie privée et vie professionnelle des femmes et des hommes.

Voilà, pour ma partie.

**Madame CAVECCHI**

Merci, Madame SCOLAN. Madame ETORE prend le relais.

**Madame ETORE-MANIKA**

Je prends la main sur le bilan des actions à destination des usagers et, principalement, du jeune public et, là, j'endosse ma casquette des actions éducatives favorisant l'égalité filles-garçons.

Nous avons mis en place des actions éducatives qui favorisent l'égalité filles-garçons dans les collèges avec les ateliers "Savoir dire non" et "Vice-versa".

Nous avons mis en place des "*speed meeting*" pour favoriser la mixité des métiers, parce que nous avons, seulement, environ 30 % de jeunes femmes dans les écoles d'ingénieurs et environ 7,5 % de jeunes étudiants dans les écoles paramédicales et sociales. Nous avons des "*speed meeting*" des sciences et de l'industrie avec l'association "Elles bougent" et des "*speed meeting*" sur les métiers sanitaires et sociaux pour les jeunes collégiens avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC).

Ensuite, la prévention des violences sexistes et sexuelles avec le théâtre-forum de prévention des violences sexistes et sexuelles et la prévention du harcèlement auprès des collégiens sont mises en place. Nous avons également un partenariat avec "l'Amicale du Nid" sur le phénomène de prostitution qui est un fléau majeur dans nos collèges aujourd'hui.

Sur le volet insertion sociale et professionnelle des femmes, malheureusement les femmes sont particulièrement touchées par la précarité et la vulnérabilité. C'est la réalité aujourd'hui, mais aussi les chiffres le démontrent. Le Département met en œuvre des actions pour renforcer le retour à l'emploi ou la sortie du RSA des femmes, par exemple avec l'accès aux modes de garde, via des soutiens à des crèches, à des structures d'accueil spécialisées et à des crèches à vocation d'insertion professionnelle. Nous avons aussi mis en place des accès aux soins de femmes en insertion ou en situation de précarité, notamment les femmes enceintes avec des parcours de soins pour les bénéficiaires du RSA.

Sur le plan lisibilité et visibilité de l'engagement du Département en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Département s'engage en faveur d'une communication non sexiste dans les supports de communication avec également la promotion de l'action du Département en matière d'égalité femmes-hommes auprès des agents, des usagers et des partenaires institutionnels ou des associations sur le territoire, notamment "Mon Ame Sœur", "Voix de Femmes", l'ARS 95 et le "Moulin de Pont Rû". Mon collègue, Monsieur Thomas VATEL, y reviendra plus longuement. En ce qui concerne la visibilité, il y a aussi des événements qui sont organisés sur les temps forts de l'année, notamment sur les journées symboliques du 8 mars et du 25 novembre.

Il est donc prévu de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre du plan qui a été voté pour 2020-2023. J'en profite pour remercier les services qui ont travaillé sur ce plan et mon prédécesseur, Madame Michèle BERTHY - qui nous regarde apparemment -, et nous allons continuer à préparer nos prochains plans avec autant d'ambition.

Madame la Présidente, ce n'est pas soumis au vote. C'est un donner acte.

### **Madame CAVECCHI**

Merci à toutes les deux. C'est un moment important. J'ai une pensée particulière pour les services de la Direction de l'Education et des Collèges (DEC), parce qu'ils font un travail minutieux dans les collèges tout au long des années et le service des Actions éducatives, parfois mis à rude épreuve, parce qu'il y a beaucoup d'actions éducatives mises en place, notamment dans ce sujet, est un service en forme et au top.

Merci à toutes et à tous pour cette présentation. Je crois que c'est aussi, de notre part, une action au quotidien. Il me semble qu'il faut faire attention, regarder ce qui se passe autour de nous, être attentif pour que cette violence et ces sexismes n'existent plus. Je donne acte, avec mes collègues. Très bien. Merci beaucoup.

*Donné acte*

## **Madame ISRAEL**

Chers collègues, l'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet majeur et je vous remercie pour cette présentation.

Concernant la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la gestion des ressources humaines du Conseil départemental, des inégalités sont toujours présentes. Globalement, au détriment des femmes. Evidemment, la responsabilité n'incombe pas uniquement à la collectivité. Ce sont bien des habitudes, des stéréotypes sociétaux qui en sont responsables. C'est donc un long parcours pour notre collectivité.

Ainsi, les inégalités salariales demeurent, même si nous pouvons nous féliciter qu'elles soient en légère diminution. Les nouvelles arrivées au sein du Conseil départemental, moins disproportionnées, entre les femmes et les hommes sont également un motif de satisfaction. En revanche, nous constatons que, parmi les contractuelles, les femmes sont particulièrement représentées parmi les contrats précaires. A ce sujet, nous voudrions savoir si vous avez des explications à ce phénomène et si vous comptez mettre en place des actions susceptibles d'y répondre.

De plus, nous souhaitons renouveler une demande qui a déjà été faite lors de la présente mandature. Il nous semblerait pertinent que les prestataires auxquels recourt le Département soient pris en compte dans l'étude, afin de nous informer sur les inégalités et les difficultés spécifiques qu'ils pourraient rencontrer, que ce soit sur leurs salaires, leurs horaires ou encore leurs conditions d'encadrement et afin de veiller que nous n'externalisons pas les inégalités dans les conditions de travail.

Concernant le volet externe qui revient sur la situation de l'ensemble du Département, le problème des inégalités se pose de manière plus conséquente et dépasse largement le simple cadre du Département. Je salue donc toutes les associations qui œuvrent sur notre territoire pour lutter contre les discriminations et venir en aide aux femmes qui en ont besoin, que ce soit les associations qui aident à l'insertion, à la promotion de l'égalité filles-garçons dans nos collèges, à une orientation plus mixte et celles qui luttent contre les violences faites aux femmes.

Pour ce sujet, puisque vous avez fait le choix d'isoler le rapport le concernant, je laisserais ma camarade, Madame Nadia METREF, exprimer les préoccupations que nous partageons tous.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.

**Madame SCOLAN**

Vous avez résumé la situation et nous sommes assez d'accord avec ces constats. Chaque année, notre objectif est d'améliorer la situation. Vous avez vu qu'un certain nombre de dispositions récentes vont nous y aider.

Je remercie Monsieur LACHAUD et tous les services, parce que nous avons vraiment fait un état des lieux et nous nous sommes aperçus d'un certain nombre de dysfonctionnements. Mais, nous n'avons pas de baguette magique pour que, du jour au lendemain, tout cela change.

Comme vous l'avez aussi dit, nous récupérons une situation de société, où dès le collège les enfants ne sont pas forcément orientés vers une mixité de métiers. Ensuite, il est un peu difficile de casser ces codes. Je pense que, en étant plus attractifs par des rémunérations renforcées, nous allons peut-être un peu plus mixer les métiers. C'est le chemin que nous prenons.

**Madame CAVECCHI**

Merci à toutes les deux.

J'écoutais Madame Edwina ETORE-MANIKA et Madame Muriel SCOLAN et je faisais le compte par rapport à l'éducation évoquée des collégiens passés entre le service Direction Jeunesse Prévention (DJP) et les actions éducatives, cela fait environ 10 000 collégiens qui sont entrés dans cet accompagnement par rapport à ce sujet. C'est quand même une volonté très forte. Nous pouvons espérer que, tout doucement, au fil du temps, les choses avancent. Elles n'avancent pas assez vite, mais nous y participons. Nous pouvons nous en féliciter et nous avons aussi quelques résultats positifs.

Très bien. Donc, c'est un bon acte. Je vous remercie de ces échanges.

*Donné acte*

**3-05 Lancement de l'édition 2022 du Prix de l'égalité des chances**

**Madame CAVECCHI**

Je vais rendre la parole à Madame ETORE-MANIKA pour le lancement de l'édition 2022 du Prix de l'égalité des chances, dont nous parlions tout à l'heure.

## **Madame ETORE-MANIKA**

Merci, Madame la Présidente.

Le présent rapport a pour objet de proposer le renouvellement de la dixième édition du Prix de l'égalité des chances, avec la dotation qui reste inchangée, à savoir 35 000 €.

Pour rappel, les neuf éditions précédentes ont récompensé 57 lauréats valdoisiens. Juste pour rappel du dispositif, le Prix de l'égalité des chances a pour vocation de récompenser, subventionner, soutenir les jeunes Valdoisiens qui ont un parcours scolaire et académique d'excellence et, en parallèle, un parcours d'engagement citoyen exemplaire.

L'année dernière, nous n'avons pas pu les recevoir pour remettre les chèques lors de la séance. Nous les avons reçus après. La petite particularité est que nous avons souhaité ajouter une dimension supplémentaire à ce parcours. Nous avons décidé de planter, symboliquement, un arbre fruitier à leur nom dans l'ENS de Boissy-Mongeroult pour représenter leur enracinement dans le Val d'Oise, mais aussi leur parcours et les fruits du travail accompli et à venir. Cela nous permet, entre autres, d'œuvrer à la préservation des espèces et à l'aménagement des espaces.

## **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.

C'est toujours un moment émouvant quand on les reçoit ici. Nous nous rendons compte que, pour ces jeunes qui ont des difficultés pour avancer dans leur parcours brillant - pas des difficultés intellectuelles, mais sociales - cela leur permet d'aller jusqu'au bout de leur ambition et de réussir.

Donc, je pense que c'est une très belle action d'associer la plantation des arbres à l'avenir de ces jeunes. C'est une très belle idée. Bravo.

Pas d'intervention ?

Nous votons.

Qui est favorable ?

Tout le monde. Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

#### **4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité** **Prévention spécialisée – Logement**

##### **4-02 Mise en place d'une plateforme unique d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants au RSA et renforcement des actions de retour à l'emploi**

**Madame CAVECCHI**

Monsieur LAMBERT-MOTTE et Monsieur DECLERCK vont faire une intervention à deux. Nous vous écoutons.

**Monsieur LAMBERT-MOTTE**

Merci, Madame la Présidente.  
Un support doit être projeté.

*(Diffusion d'un diaporama)*

Notre Département souhaite renforcer ses outils d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA et de certains jeunes pour prévenir leur entrée dans le dispositif.

Trois nouvelles actions sont proposées dans ce rapport pour un montant de 1,8 M€. La première concerne la mise en place d'une plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA. La deuxième est le renforcement des actions d'accompagnement vers l'emploi. La troisième est le renforcement des actions d'insertion du territoire de Cergy-Pontoise - Vexin.

Je vais présenter la première et la troisième action et Monsieur Mickaël DECLERCK présentera la deuxième action.

Tout d'abord, un constat. En moyenne, sur les trois dernières années, 1 280 personnes par mois demandent le RSA en Val d'Oise, soit environ 15 400 personnes par an. 46 % de ces personnes relèvent d'une prise en charge par le Service Social Départemental (SSD), 34 % d'une prise en charge par les Centres Communaux et Intercommunaux d'Aide Sociale (CCIAS) et 20 % d'une prise en charge par les associations conventionnées.

La complexité du système actuel conduit à un délai encore trop important entre l'ouverture du droit au RSA par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'inscription des bénéficiaires dans le dispositif d'accompagnement. En effet, ce délai varie, actuellement, d'un mois et demi à quatre mois et demi. La réduction de ce délai figure d'ailleurs parmi les engagements pris par le Département au titre de la convention Plan Pauvreté.

La plateforme envisagée dans notre Département est inspirée des modèles mis en place dans les départements de l'Hérault, des Alpes-Maritimes et de l'Isère. Elle est adaptée à nos réalités locales et va permettre de résoudre un certain nombre de difficultés.

Cette nouvelle plateforme garantira :

- un premier contact avec les nouveaux bénéficiaires du RSA en quinze jours - c'est une avancée importante ;
- un traitement hebdomadaire des listes de bénéficiaires transmises par la CAF - actuellement, l'échange est mensuel ;
- la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER), le fameux CER, en un mois pour tous les bénéficiaires du RSA qui répondent aux convocations pour être inscrits dans un parcours d'accompagnement ;
- un examen rapide de la situation des bénéficiaires du RSA qui ne répondent pas aux convocations ou qui sont "perdus de vue".

Après une procédure d'appel d'offres, il est proposé de confier la mise en œuvre de la plateforme à l'organisme "Envergure", seul en capacité parmi les trois opérateurs candidats. Il est le seul candidat à pouvoir intervenir à une telle échelle. Nous connaissons cet organisme, il travaille déjà pour le Département. Cette plateforme sera déployée sur trois sites, les trois grands sites principaux que sont Cergy, Sarcelles et Argenteuil. Il existe deux autres sites à Bouffémont et Ermont, qui sont des antennes et qui peuvent être mobilisés en cas de besoin pour accueillir, éventuellement, des bénéficiaires qui ne peuvent pas se déplacer sur les grands sites.

Je rappelle le nombre de bénéficiaires RSA prévus : 15 400 par an. Le coût annuel de fonctionnement est supérieur à 743 000 €, soit 48,29 € par bénéficiaire. Il est cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE), à hauteur d'un peu moins de 300 000 €, soit 40 % du coût total.

Voilà, Madame la Présidente.

### **Monsieur DECLERCK**

Chers collègues, la deuxième partie de ce rapport présente les actions visant à renforcer les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA valdoisien.

L'année 2022 est marquée par une embellie sur le marché du travail qui semble se confirmer, ce matin, avec l'annonce d'un taux de chômage à 7,4 %.

Le Département entend, dès lors, mobiliser tous les outils nécessaires pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi du plus grand nombre de bénéficiaires du RSA.

Le premier outil mobilisé repose sur le partenariat entre notre Département et le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON) - cher à notre collègue, Monsieur Pierre-Edouard EON. En application d'une délibération de notre Assemblée du 20 octobre 2017, une convention a été signée pour mettre en œuvre des formations au sein du hub numérique Nikola Tesla, dans le cadre d'une stratégie de développement de l'emploi en faveur du Val d'Oise.

Au vu des bilans d'activité portant sur les exercices 2019, 2020 et 2021, transmis par la direction du hub, et considérant que le hub Nikola Tesla a intégré des valdoisiens, dont des bénéficiaires du RSA, le présent rapport propose de verser au Syndicat mixte la somme de 298 000 € au titre de ces deux années et de valider un financement de 225 000 € pour l'accompagnement de 150 bénéficiaires du RSA au titre de l'année 2022.

Il est proposé d'ajouter, également, le principe de location de simulateurs de conduite, mis à disposition par le hub Nikola Tesla à hauteur de 500 € par jour, dans la limite de 40 jours, soit un financement maximum de 20 000 € qui permettra la formation des bénéficiaires du RSA au permis de conduire de catégorie B.

Le deuxième outil proposé est le financement d'un chargé de relations entreprises auprès du Mouvement des Entreprises du Val d'Oise (MEVO). De profil RH, il aura pour mission de prospecter les offres d'emploi au sein des entreprises affiliées au MEVO pouvant être accessibles aux bénéficiaires du RSA, mais surtout l'objectif est de sélectionner et de préparer des candidats avant de les présenter aux employeurs recruteurs. C'est là l'avancée de ce dispositif par rapport au précédent ; avant, les CV étaient sélectionnés et envoyés aux recruteurs. Dans cet axe, on choisit de préparer les candidats sur des questions de savoir-être, notamment, pour qu'ils soient employables le plus rapidement possible.

Ce partenariat avec le MEVO prendra appui sur une convention d'objectif prévoyant le placement de 100 bénéficiaires, par an, pour un coût de 121 273 €. Lors de l'évaluation, si les résultats sont probants, nous vous proposerons sûrement de la reconduire.

Le troisième outil mobilisé est le projet Canal Seine Nord Europe (CSNE), projet structurant au niveau européen dans lequel le Val d'Oise s'est inscrit avec les Départements de la région Hauts-de-France.

Lors de la première phase, qui était une phase d'étude, l'un des premiers bénéficiaires du RSA à être sélectionné dans le cadre des clauses d'insertion, était valdoisien. Désormais, le projet entre dans la deuxième phase avec la phase des chantiers. Ces chantiers ont fait l'objet de marchés avec des clauses d'insertion, dont le contenu a été travaillé en commun avec l'ensemble des Départements dans le cadre d'un projet intitulé Canal solidaire.

Nous vous proposons d'attribuer une subvention, allant jusqu'à 42 000 €, pour le recrutement d'un chargé de mission dédié qui, d'une part, participera à l'élaboration des clauses sociales et qui, d'autre part, proposera des offres d'emploi à des demandeurs d'emploi du Val d'Oise à travers le réseau des partenaires du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et au hub de la réussite qui a déjà le suivi des clauses d'insertion des marchés du Département.

La quatrième action mobilisée concerne aussi le hub de la réussite, qui intervient auprès des bénéficiaires du RSA avec un accompagnement personnalisé, ainsi qu'un dispositif de formations et de remobilisation vers l'emploi pérenne.

Il est proposé de financer le hub de la réussite pour placer 50 bénéficiaires du RSA en emploi durable à hauteur de 75 000 €.

Ces quatre actions s'inscrivent dans le cahier des charges Accompagnement à l'emploi qui définit les financements autour de charges fixes à hauteur de 30 % et de charges variables à hauteur des 70 % restants, en fonction du volume d'accompagnement réalisé.

Pour conclure la deuxième partie de ce rapport, nous abordons le soutien aux chantiers d'insertion dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Pour rappel, une dotation de 3 M€ a été attribuée par l'Etat au Département au titre de la convention de lutte contre la pauvreté. Le renforcement de l'insertion par l'activité économique figure parmi les objectifs partagés avec l'Etat et ses opérateurs, dont Pôle Emploi.

Dans le cadre de l'appel à projets "Développement de l'activité et de l'emploi au sein des structures d'insertion par l'activité économique", il vous est proposé d'accorder un financement de 20 000 € à :

- l'association "Incite", pour un chantier d'insertion autour du développement d'un site de promotion commerciale de fabricants valdoisiens et de produits locaux ;
- l'association "ESPERER 95", pour son chantier d'insertion auprès du public féminin de gestion des espaces semi-naturels et humides ;
- l'association "ARS 95", pour son chantier d'insertion sur la rénovation thermique de bâtiments, notamment les appartements Solibail gérés par l'association.

La dernière action proposée est le renforcement de l'offre territoriale de l'association intermédiaire "Smart Rebond". Cette dernière bénéficie d'une convention avec le Département pour un accompagnement vers l'emploi à hauteur de 37 places. A la suite de la fermeture de l'association intermédiaire "Parcours", l'association "Smart Rebond" reprend une partie du territoire d'intervention de l'association "Parcours". Il vous est donc proposé de doubler les places d'accompagnement au sein de l'association, soit un financement complémentaire de 38 774 €.

Je vous remercie pour votre attention. J'ai peut-être été un peu long, mais il me semblait important de détailler ces actions d'accompagnement vers l'emploi, puisque nous vous proposons aujourd'hui une enveloppe globale d'un peu plus de 960 000 €.

## **Madame CAVECCHI**

Non, ce n'était pas trop long. C'était très bien, parce que ce sujet est très important.

## **Monsieur LAMBERT-MOTTE**

Troisième et dernier point : le renouvellement des actions d'insertion sur le territoire de Cergy - Pontoise - Vexin.

A la suite du désengagement de l'association "VIE" du programme départemental d'insertion, il est proposé de confier, pour l'année 2022, les actions portées par cette structure aux deux organismes suivants sélectionnés à la suite d'un appel à projets :

- l'association ARS 95 pour l'action "Accompagnement social des bénéficiaires du RSA", soit 110 places, pour un montant de 112 308 € ;
- l'association IFAC 95 pour l'action "Bilan, diagnostic et accès à la formation", soit 750 places pour un montant de 81 943 €.

Vous avez le tableau récapitulatif des financements proposés avec le nom de l'organisme, l'intitulé de l'action, le nombre de places et les subventions proposées pour arriver à un montant légèrement supérieur à 1,8 M€.

## **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.

## **Monsieur SABOURET**

Je partage l'idée que ce n'est pas un petit dossier. C'est un dossier important présenté lors de cette séance.

Autant, sur une partie des propositions faites, nous pouvons être en accord, sur le volet insertion - emploi, travailler avec le hub de la réussite, travailler avec le SMOVON et donc le hub Nikola Tesla, les chantiers d'insertion également et le fait de retrouver des opérateurs sur la partie Vexin, puisqu'on sélectionne IFAC 95 et ARS 95, je pense que c'était nécessaire.

Autant, il y a quand même quelques dispositifs proposés - tous ces dispositifs sont mélangés dans la délibération - qui suscitent un certain nombre d'interrogations ou de doutes et de réserves. Je vais vous les détailler.

Le premier est sur le choix fait de déléguer complètement l'accueil des nouveaux entrants dans le RSA, avec l'objectif de les accueillir plus vite, mais cela reste malgré tout une délégation à l'association "Envergure", pour un montant, non négligeable, de presque 750 000 € par an. Si l'on convertit ce montant en personnel du Conseil départemental, c'est-à-dire si nous l'assumions en interne, cela ferait déjà un beau petit service du Conseil départemental qui pourrait être chargé de l'accueil des nouveaux entrants dans le RSA.

Autant, pouvons-nous entendre l'objectif d'accueillir, le plus rapidement possible, les nouveaux entrants du RSA pour justement leur proposer le plus rapidement possible, non seulement l'accompagnement financier, qui est l'allocation, mais surtout l'accompagnement humain vers le retour à l'emploi, vers l'insertion, l'objectif étant de réinsérer le plus rapidement possible. Autant, nous nous interrogeons sur les modalités proposées. Il nous est indiqué que cela est fait dans d'autres Départements ; très bien. Même si cela est fait dans d'autres Départements, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire nous-mêmes ? Cela revient environ à 50 € par rencontre avec les allocataires du RSA, quand on compte le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif et l'on n'a pas l'impression que l'ensemble des nouveaux entrants dans le dispositif puissent tous revenir si facilement à l'emploi. On connaît les publics qui demandent le RSA, un certain nombre d'entre eux peuvent revenir vers l'emploi, en plus il y a une embellie de la situation de l'emploi, donc cela devrait nous aider dans l'exécution de cette mission. C'est toujours plus facile de faire revenir à l'emploi quand on a beaucoup d'emplois proposés par les entreprises.

Notre réserve est sur le fait qu'une association se substitue à un service public départemental. Elle est certainement très bien, je n'ai pas de réserve sur l'association elle-même. Mais, on va déléguer ce travail essentiel avec quelques interrogations, notamment sur la continuité de la prise en charge. Est-ce qu'on sélectionne un opérateur pour un an ou pour deux ans ou trois ans ? Et après, on va peut-être changer d'opérateur, donc on va changer de personnes.

**Madame CAVECCHI**

On va vous répondre tout de suite, Monsieur SABOURET.

**Monsieur SABOURET**

Nous ne pourrions pas bénéficier de l'expérience d'une équipe dédiée interne. C'est le premier point.

**Madame CAVECCHI**

Vous reprendrez après. Nous répondons tout de suite à cela.

**Monsieur SABOURET**

Non. C'est mon premier point. Vous répondrez : premier point, deuxième point.

**Madame CAVECCHI**

D'accord.

## **Monsieur SABOURET**

Mon second point porte sur la subvention apportée au MEVO. Je vous avoue que j'ai été très surpris de constater qu'un objectif de 100 retours à l'emploi est donné au MEVO en échange d'une création de poste, parce qu'on va prendre en charge totalement un poste qui sera recruté au MEVO pour faire ce travail de placement de 100 allocataires du RSA. D'ailleurs, le rapport ne précise pas la catégorie d'allocataires du RSA. Dans une situation où l'emploi s'améliore un petit peu, placer 100 allocataires qui sont les plus proches de l'emploi, sachant que les profils sont différents en fonction des allocataires, on sent que ce n'est pas très difficile. Donc, l'objectif n'est pas très ambitieux.

Par ailleurs, on prend en charge, au-delà du coût de ce poste, 30 000 € de frais de structure du MEVO. Je vous avoue que, lorsque nous avons vu le détail dans le rapport, les bras nous en sont un peu tombés. On utilise l'argent de l'insertion pour financer un syndicat professionnel, certainement très bien : le syndicat des employeurs du Val d'Oise. Mais, je crois que c'est assez inédit, assez unique. Honnêtement, apporter une subvention de fonctionnement de ce fait au MEVO me paraît très contestable.

Pour toutes ces raisons, nous avons l'intention de nous abstenir, parce que, finalement, il y a une balance entre quatre dispositifs avec lesquels nous sommes d'accord et deux dispositifs qui nous gênent réellement.

## **Madame CAVECCHI**

Nous allons vous répondre. Sur la première partie, Monsieur LAMBERT-MOTTE a la parole.

## **Monsieur LAMBERT-MOTTE**

La réponse sur la plateforme. Premier point. Le fait d'externaliser nous permet d'avoir une subvention de 40 % du FSE. En régie directe, nous ne l'aurions pas. Deuxième point important, c'est la difficulté d'embauche des travailleurs sociaux. Aujourd'hui, dans les centres de formation, nous sommes à moins de 50 % de ce qui existait les années précédentes. Enfin, nous allons faire un bilan au fur et à mesure, bien évidemment, même si nous connaissons la structure "Envergure", il y a un suivi qui sera réalisé pour voir les résultats par rapport à cette nouvelle organisation.

Pour ce qui concerne le MEVO. Dans l'aide apportée au MEVO, 30 % sont fixes et 70 % sont variables en fonction du résultat. Là aussi, nous verrons les résultats que le MEVO nous fera parvenir à la suite de ce partenariat.

## **Madame CAVECCHI**

J'insiste sur le FSE. C'est près de 300 000 €. C'est important.

Monsieur Mickaël DECLERCK, je vois que vous souhaitez prendre la parole pour un ajout.

## **Monsieur DECLERCK**

Je voulais juste remettre le contrepoids de la balance. Je rappelle que 100 bénéficiaires du RSA, sans charge de famille qui sont sur un retour vers l'emploi, nous sommes quand même sur une économie de 600 000 € pour le Département au niveau des charges du RSA. C'est aussi à mettre dans la balance. Nous sommes certes sur un financement, mais il y a des économies de l'autre côté à prendre en compte.

## **Madame CAVECCHI**

Je vais ajouter à cela que, quand on est membre du MEVO, c'est qu'on a été chef d'entreprise et qu'on sait exactement comment préparer un candidat à se présenter devant d'autres chefs d'entreprise. Cela est important. Le savoir-faire est une chose, mais le savoir-être est aussi très important.

C'est dans ce cadre-là que cela peut être tout à fait utile. S'ils en font plus que 100, ce sera très bien. C'est tout ce qu'on peut souhaiter. Monsieur SABOURET.

## **Monsieur SABOURET**

Deux remarques à la suite des réponses apportées.

Autant sur le FSE, on peut entendre l'argument. Finalement, on fait prendre en charge une partie du coût par des crédits européens, c'est très bien. D'ailleurs, il est curieux que les règles ne nous permettent pas, si nous le faisons de manière internalisée, de toucher les crédits européens. Cela pose un vrai problème, même sur la manière dont le fonctionnement du FSE a été défini, mais cela fait partie des méandres de la réglementation européenne qui échappe parfois même à ses rédacteurs.

Par contre, pour ce qui est des difficultés de recrutement, aujourd'hui, quand on cherche à recruter des assistantes sociales, on a la plus grande peine du monde à en trouver. Mais, travaillant dans le même secteur, les associations ont aussi des difficultés de recrutement. Il s'agit des mêmes professionnels qui vont devoir être sollicités pour faire l'accueil des nouveaux bénéficiaires du RSA, pour faire leur accompagnement vers l'emploi. Donc, je ne suis pas sûr que cet argument puisse tenir totalement.

Pour revenir sur le MEVO, je maintiens ce qui a été indiqué. Evidemment, quand on arrive à placer quelqu'un en emploi, alors qu'il était au RSA, on fait une économie, puisqu'on n'a plus à verser le RSA à la personne. Il y a quand même deux paramètres à prendre en compte.

Le premier paramètre est le paramètre d'entrée, soit le profil des bénéficiaires du RSA. Comme je l'indiquais tout à l'heure, il y a des bénéficiaires du RSA "très employables", dont on peut assez rapidement programmer le retour à l'emploi, alors que d'autres ne le sont pas du tout ou qui le sont très peu.

Dans le cadre des programmes d'insertion, si l'on n'exige pas de nos partenaires de prendre en priorité "les cas les plus difficiles", ils ne vont avoir aucune peine à remplir leurs objectifs, surtout si la situation du marché du travail a tendance à se détendre et s'il y a des besoins de recrutement dans les entreprises qui sont considérables.

Concernant le deuxième élément, je m'interroge sur la pérennité des emplois. Je pense que c'est un critère dont on n'a pas parlé, mais c'est un critère qu'on doit imposer. Recruter quelqu'un, de manière très temporaire, parce qu'au bout de deux ou trois mois l'emploi n'est pas pérennisé, c'est finalement ne pas répondre totalement au besoin d'insertion professionnelle du bénéficiaire du RSA. Il fera des allers-retours entre l'emploi et le non-emploi. C'est vraiment un point sur lequel je voulais insister.

Franchement, cette subvention de 30 000 € accordée en frais de structure, je la trouve choquante.

**Madame CAVECCHI**

Très bien. J'enregistre votre vote, mais je trouve que c'est dommage, puisque c'est un sujet qui vous touche.

**Monsieur LAMBERT-MOTTE**

Par rapport au MEVO, la part variable n'est versée que si l'emploi dure au minimum six mois. Il y a quand même des garde-fous. Merci de reconnaître que c'est un bon argument.

**Madame CAVECCHI**

C'est dans le rapport.

C'est franchement dommage, parce que c'est une magnifique action. Tant pis. Vous vous abstenez, nous l'enregistrons.

Je pense que mes collègues votent pour. Merci beaucoup.

*Adoption à la majorité. L'Opposition s'abstient*

#### **4-03 Fonds de concours de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Val d'Oise pour l'année 2022**

**Madame CAVECCHI**

Naturellement, je me tourne vers Madame BOISSEAU.

**Madame BOISSEAU**

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues,

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) est née de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) de 2015.

On reçoit de l'argent de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour organiser, allouer et gérer ces fonds en faveur d'un public en perte d'autonomie à partir de 60 ans.

C'est un double concours. D'un côté, vous avez le concours Forfait autonomie, qui s'applique aux résidences autonomie et, d'un autre côté, vous avez les autres actions collectives de prévention qui s'adressent, sous forme d'appels à projets, vers les communes, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les associations, les entreprises.

Nous sommes en pleine campagne 2022. D'ailleurs, l'appel à projets pour ces autres actions collectives de prévention vient de se terminer et nous sommes en train de mesurer chacun des projets. D'ailleurs, nous avons plus de projets que l'année précédente, ce qui est vraiment un très bon signe.

Il existe un programme coordonné. Il est important de vous rappeler les axes :

- améliorer la coordination et la communication sur la politique départementale de prévention ;
- maintenir la santé physique, la santé psychologique ;
- valoriser le rôle et renforcer l'utilité sociale des seniors. Nous sommes en plein dans ce débat très important sur les seniors dans notre vie, dans notre société ;
- accompagner les proches aidants ;
- faciliter le maintien à domicile ;
- accompagner les personnes âgées fragiles ;
- favoriser la mobilité.

Tout cela est en cours. Ce sont des fonds annuels qui sont pérennisés, ce qui permet d'avoir une vraie stratégie de prévention de l'autonomie.

Pour faire assez court, il faut donner à Madame la Présidente l'autorisation de signer un ensemble de conventions pour l'année : conventions de délégation de gestion avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), avec la Prévention Retraite Ile-de-France (PRIF), avec la Mutualité française d'Ile-de-France, avec les porteurs au titre des fonds aux actions collectives de prévention, également aussi les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et les avenants avec les résidences autonomie.

Voilà, Madame la Présidente, j'ai essayé de faire court.

**Madame CAVECCHI**

C'était parfait. Merci beaucoup.

Pas d'intervention ?

Nous votons.

Qui est favorable ?

Tout le monde. Merci.

*Adoption à l'unanimité*

#### **4-04 Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes**

##### **Madame CAVECCHI**

Nous continuons. Je me tourne vers Monsieur Thomas VATEL. Nous avons parlé tout à l'heure d'un deuxième rapport. Monsieur VATEL a la parole.

##### **Monsieur VATEL**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, comme vous le savez, le Département a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une véritable priorité :

- en améliorant le repérage, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes victimes de violences et des enfants co-victimes ;
- en renforçant son soutien aux dispositifs et structures agissant en faveur de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes ;
- en améliorant l'accès des femmes victimes de violences à un logement.

Notre Département peut se prévaloir d'avoir été précurseur dans la mise en œuvre de plusieurs actions et dispositifs innovants sur son territoire, à l'instar du Téléphone Grave Danger (TGD).

Dans le cadre du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et au regard de l'importance des enjeux relatifs à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes, le présent rapport dresse un état des lieux spécifique de la situation en matière de violences faites aux femmes sur le Département, ainsi qu'un bilan des actions de prévention et de lutte menées à ce sujet par le Conseil départemental en 2021.

Pour rappel, notre Département a engagé un plan d'action départemental de promotion de l'égalité femmes-hommes en 2013-2014, puis un second, en 2016-2017, qui s'est achevé en 2018. Après une phase de diagnostic et d'élaboration avec l'ensemble des acteurs concernés en 2018 et en 2019, une nouvelle stratégie départementale d'égalité femmes-hommes a été adoptée à l'unanimité pour la période 2020-2023. Elle se structure autour de cinq axes :

- agir pour une éducation à l'égalité filles-garçons ;
- prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- améliorer l'insertion sociale et professionnelle des femmes ;
- s'engager pour la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelles dans la politique des ressources humaines du Département ;
- améliorer la visibilité et la lisibilité de l'engagement du Département en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Côté analyse de la situation en matière de violences faites aux femmes en Val d'Oise, l'étude nationale rendue publique par le Ministère de l'Intérieur recensait 102 féminicides conjugaux commis sur le territoire français en 2020. Le Val d'Oise n'est pas épargné par ces faits, comme en témoigne malheureusement l'homicide conjugal à Champagne-sur-Oise en mars 2021.

Les chiffres rapportés par les partenaires du Département du Val d'Oise sont éloquentes. En effet, en 2020, plus de 1 800 femmes ont été accueillies par les huit intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie. Dans le cadre de dossiers traités par la police, selon la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), depuis janvier 2021, et sur les dix premiers mois de l'année, presque 1 500 procédures judiciaires ont été ouvertes pour des violences conjugales, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020 et de 25 % par rapport à 2019. Le phénomène est similaire pour les situations prises en charges par la gendarmerie, où les affaires de violence faites aux femmes ont augmenté aussi de près de 20 % avec 684 victimes. C'est assez stupéfiant également. Les périodes de confinement causées par la pandémie de la Covid-19 ont exacerbé les violences faites aux femmes et, notamment, les violences conjugales.

Sans entrer dans les détails, je vais évoquer quelques actions menées, en 2021, en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour rappel, nous avons été précurseurs dans la mise en œuvre de plusieurs actions et dispositifs innovants sur notre territoire, en plus du TGD évoqué, nous avons également été à l'initiative, en France, de l'expérimentation du bracelet anti-rapprochement. Notre Département a également mené des actions de prévention des violences faites aux femmes à destination des jeunes publics, afin d'améliorer, d'une part, le repérage et l'accueil, et d'autre part, d'écouter et d'accompagner des femmes victimes de violence.

Pour rappel, notre Département a soutenu :

- l'association "Du Côté des Femmes", à hauteur de 80 190 € pour l'année 2021, pour ses missions d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences ;
- l'association "Voix de Femmes", à hauteur de 11 700 € pour l'année 2021. Créée en 1998, l'association lutte contre le mariage forcé ;
- l'association "Mon Ame Sœur", à hauteur de 25 000 € pour l'année 2021. Créée en 2014, "Mon Ame Sœur" est une association d'aide aux victimes de violences conjugales ;
- l'association "Au Moulin de Pont Rû", à hauteur de 10 000 € pour l'année 2021. Créée en 2018, l'association propose des séjours de repli et de reconstruction pour les femmes victimes de violences au sein de ses locaux de Bray-et-Lû ;
- le dispositif TGD à hauteur de 5 475 € pour l'année 2021 ;
- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Val d'Oise (CIDFF 95) au travers d'une subvention de 108 875 € pour l'année 2021 ;
- le Conseil départemental d'accès au droit à hauteur de 23 750 € pour l'année 2021.

Le Département a cofinancé :

- six postes d'intervenants sociaux en commissariat à hauteur de 78 000 € pour l'année 2021 ;
- deux postes d'intervenants sociaux en gendarmerie à hauteur 26 000 € pour l'année 2021, compte tenu de l'efficacité du dispositif expérimenté jusqu'alors sur la zone police.

Vous le savez, le Département a aussi signé le schéma des services aux familles 2020-2023 le 30 septembre 2020. Le Département a renforcé l'accès à l'hébergement d'urgence et au logement des femmes victimes de violences.

Concernant les perspectives pour la prochaine période, en cohérence avec les orientations de la stratégie départementale, nous allons améliorer le repérage, l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes de violences :

- en poursuivant les actions de formation et en nous assurant de la diffusion des outils existants ;
- en renforçant le soutien du Département aux dispositifs et aux structures agissant en faveur de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, notamment le TGD ;
- en améliorant l'accès au logement des femmes victimes de violences ;
- en favorisant un parcours entre hébergement d'urgence et accès au logement.

Ce n'est pas soumis au vote. C'est un donner acte, Madame la Présidente. Je suis désolé d'avoir été un peu long, mais c'est un sujet ô combien important et que nous devons surveiller de très près.

### **Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup, Monsieur VATEL.

C'est bien que ce soit un homme qui fasse ce rapport. Je vous en remercie.

Je vous en prie, Madame, allez-y.

### **Madame METREF**

Merci. Madame la Présidente.

Chers collègues, l'analyse présentée de la situation en matière de violences faites aux femmes est glaçante, en démontrant un accroissement alarmant de ces violences. Si la progressive libération de la parole, que nous ne pouvons que saluer et encourager, peut expliquer pour partie la hausse des procédures judiciaires, elles restent inexcusables. Pour ajouter des éléments sur l'ampleur du phénomène, je tiens à rappeler le nombre de victimes ces dernières années. En 2019, on comptait 146 féminicides, 102 pour 2020 et 113 en 2021. En ce début d'année 2022, ce sont déjà 16 femmes qui ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint.

Si nous pouvons nous féliciter de certains dispositifs qui semblent fonctionner, comme le TGD et les aides que nous accordons aux associations qui luttent à nos côtés contre ce fléau en donnant conseil et assistance aux victimes, nous devons très largement développer un angle essentiel, celui de l'hébergement d'urgence. En effet, les aides présentées dans ce rapport concernent bien l'hébergement pour les femmes victimes de violences, mais pas celles dont le besoin d'hébergement est urgent. Pour elles, il n'y a que le recours au 115 qui doit composer avec ses autres urgences et doit parfois rediriger les personnes vers des hébergements à l'hôtel. Cela n'est pas suffisant et ne prend pas en compte les besoins spécifiques des femmes victimes de violences. Nous demandons donc le renforcement de l'hébergement d'urgence et de la mise à l'abri.

Ensuite, au-delà de l'action départementale, l'action de l'Etat nous fait défaut, alors que les violences faites aux femmes devaient être une grande cause du quinquennat. Les lacunes en termes de formation et de moyens pour la police, la justice et les associations sont toujours aussi importantes.

### **Madame CAVECCHI**

J'ajouterais : contradiction de la part de l'Etat qui sature plus que de raison notre dispositif d'hébergement, puisqu'il a régionalisé le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO). Donc, nous sommes tout à fait dans le même sens.

Val d'Oise Habitat (VOH) a fait un effort particulier et, cette année a mis 16 logements supplémentaires à disposition. Monsieur HAQUIN peut en dire un petit mot.

### **Monsieur HAQUIN**

Merci, Madame la Présidente.

VOH a 16 logements, en plus de tous ceux qui étaient déjà à disposition par convention. Le premier point est de protéger les familles, parce qu'il n'y a malheureusement pas que des femmes qui sont en maltraitance. Surtout, on leur assure un parcours résidentiel, parce que ces logements doivent être disponibles rapidement pour prévenir les autres urgences. Je peux vous assurer que les services travaillent beaucoup pour le relogement, avec la difficulté, lorsqu'il y a des enfants, de ne pas être trop éloigné du lieu de scolarisation, parce que nous avons connu des éloignements qui déscolarisent les enfants. Donc, il y a un vrai travail fait en ce sens-là et nous continuons à travailler avec les familles et tous les services sociaux.

### **Madame CAVECCHI**

Telle est la difficulté, parce que la femme doit être mise à l'abri et loin des yeux et il faut que les enfants puissent rester dans leur environnement. Donc, c'est assez compliqué.

On me signale que, après un combat acharné, nous avons réussi à récupérer 30 places pour les femmes victimes de violences pour le Val d'Oise. On me dit que cela a été particulièrement difficile.

Merci pour ce sujet grave.

Ce n'est pas un donner acte. Nous votons. Tout le monde est-il favorable à ce rapport ?  
Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

## **5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société**

### **5-02 Rapport 2021/2022 sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de développement durable**

**Madame CAVECCHI**

Encore à deux voix entre Madame VILLECOURT, la Vice-Présidente, et Monsieur PUEYO. Monsieur PUEYO a la parole.

*(Diffusion d'un diaporama)*

**Monsieur PUEYO**

C'est un donner acte.

En guise d'introduction, nous allons vous rappeler les cinq piliers du développement durable, en général, tel qu'il a été défini :

- la lutte contre le changement climatique ;
  - la préservation de la biodiversité ;
  - la transition vers une économie circulaire ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les habitants ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains.

Evidemment, je vous rappelle que ce document nous est demandé de façon statutaire. Il est fait avant le vote du budget, c'est donc un document assez lourd, et nous n'allons pas vous le présenter, mais simplement fixer quelques exemples particuliers de l'année dernière, puisque c'est un bilan. Ces exemples nous semblent importants.

Le changement climatique.

Les deux grands émetteurs de CO<sub>2</sub> dans le Département sont les transports et le chauffage des logements.

Les actions les plus significatives sont notamment le plan Vélo, je n'y reviens pas. Nous allons lancer un plan Vélo important, avec plus de 16 kilomètres de pistes cyclables depuis 2020, mais nous en avons beaucoup en prévision. Nous avons aussi des projets éducatifs importants autour de collèges pour le cheminement à vélo sur ces établissements et sur l'enseignement de la pratique du vélo.

Nous réalisons aussi un travail important lors de la rénovation énergétique - et des rénovations tout court - des collèges ou de nos bâtiments publics en général, comme cela a pu être fait dans ce propre bâtiment à Cergy.

De l'autre côté, VOH, notre bailleur social départemental, a rénové plus de 3 111 logements l'année dernière. Toutes les rénovations de VOH sont des rénovations énergétiques et nous allons mettre plus de 7 M€ sur la table, entre 2022 et 2024, pour la rénovation énergétique des logements de VOH.

Nous nous sommes lancés dans le programme "Val d'Oise Rénov", c'est-à-dire le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) de l'Etat sur la rénovation énergétique des propriétés et des copropriétés privées. Cela marche très bien avec les collectivités locales, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et SOLIHA. Comme c'est un dispositif simple et facile à suivre, nous allons nous lancer, dans quelques mois, dans un nouveau dispositif d'Etat pour les copropriétés.

Nous travaillons lourdement sur un sujet à très long terme : le changement climatique et ses conséquences sur notre environnement et notamment sur les inondations. Vous savez tous que nous finançons l'entente Aisne-Oise et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise (SMBO), qui travaillent avec les collectivités locales sur les conséquences et la prévention des inondations de l'Oise et d'autres cours d'eau valdoisiens, il n'y a pas que l'Oise, parfois, il y a des ruissellements dus à des rus, qui peuvent être très importants et surprenants, parce que les habitants n'ont plus l'habitude de subir ces inondations souvent sporadiques. C'est déjà plus de 13 M€ investis à travers ces deux grandes structures, que sont le SMBO et l'Entente Aisne-Oise, qui permettent, d'un côté, d'organiser une vraie politique de prévention des inondations à travers des engagements lourds qui, souvent ne sont pas dans le Val d'Oise, mais nous protègent et sur l'entretien de notre rivière. Je vous rappelle que nous sommes à la fin de l'Oise.

Pour la **biodiversité**, nous sommes évidemment engagés de façon large. Nous allons reparler des ENS dans quelque temps sur un autre sujet, mais nous préservons, notamment, des zones humides et des marais qui sont des réservoirs de biodiversité bien plus importants, quelle que soit leur taille, qu'une forêt. Les zones humides sont extrêmement importantes.

Nous travaillons beaucoup sur la préservation de l'eau et de sa qualité, notamment en lien avec les agriculteurs et avec les syndicats pour la mise aux normes des réseaux d'assainissement et de traitement de l'eau.

Nous avons fait le choix de lancer et de préserver un écosystème de pollinisateurs sauvages - j'insiste sur ce point - à travers un certain nombre de concours, d'appels à projets pour pousser les acteurs du Département à aller sur cette sensibilisation et cette protection pour un peu plus de 110 000 € au total, en 2021, pour toutes ces opérations spécifiques.

Je passe la parole à ma collègue concernant l'économie circulaire.

## **Madame VILLECOURT**

Merci Monsieur Alexandre PUEYO.

Je vais vous parler de l'économie circulaire. Deux axes représentatifs de l'économie circulaire structurent, actuellement, les interventions du Département : la politique agroalimentaire et la valorisation de nos déchets internes.

En matière agroalimentaire, après des expérimentations pragmatiques, l'objectif vise à soutenir l'arboriculture et la culture des légumes de plein champ, limitant les intrants, ainsi que la transformation à la ferme, avec une convention avec la Chambre d'Agriculture, le prochain contrat de plan ou encore le soutien au projet global Agoralim de l'Est de notre Département, notamment dans le cadre des prochains fonds européens.

En 2022, le soutien départemental à l'agriculture, c'est 122 000 €. Il s'agit d'intégrer davantage de ces produits locaux à la restauration scolaire. Elle-même, en dépit de la maîtrise du gaspillage, produit des déchets valorisables en compost, évitant ainsi la production de carbone lié à l'incinération, puisque le compost revient à la terre en limitant les intrants. C'est 3,6 tonnes de compost réalisé pour 6 tonnes de CO<sub>2</sub> évité. Un bel exercice.

Enfin, dans le fonctionnement de notre institution, rappelons que 20 % à 40 %, voire 50 %, des enrobés des routes départementales sont issus du recyclage, évitant ainsi l'extraction de granulats en carrière.

La mutualisation et la réparation sont également importantes pour réduire les besoins en matière première et, à cet égard, la plateforme de prêt aux collèges de matériel coûteux dont les besoins sont ponctuels, ainsi que les ateliers de réparation de vélos sont de bons exemples. En outre, ils représentent une source d'économies non négligeables par rapport à la location et c'est quasiment 350 000 € d'économies.

Enfin, des dons sont régulièrement faits aux associations d'insertion, en termes d'informatique, de meubles ou de livres, si les objets sont en bon état ou s'ils peuvent être réparés. Si ce n'est pas possible, ils sont éliminés ou partiellement valorisés par les filières agréées.

En interne, nous produisons de nombreux déchets, de différentes natures. L'optimisation et leur gestion sont en cours pour en améliorer, bien évidemment, le volume valorisé.

Je recède la parole à Monsieur Alexandre PUEYO qui va évoquer notre engagement pour la cohésion sociale et l'environnement.

## **Monsieur PUEYO**

Merci Madame Céline VILLECOURT.

Cet objectif et le suivant s'inscrivent dans les dernières parties du développement durable, moins écologiques, mais tout aussi importants. Dans un département comme le Val d'Oise, ils s'inscrivent solidement dans nos politiques sociales, qui sont le cœur du fait des départements et qui sont la part principale de notre budget.

Notre investissement pour la réussite scolaire, nous en avons déjà parlé ce matin, par rapport aux constructions, qu'il s'agisse des 1 000 ateliers ou sites d'apprentissage, du vivre-ensemble pour les valeurs de la République, des ressources numériques que nous proposons, des formations que nous proposons aux jeunes éloignés de l'emploi, notamment bénéficiaires du RSA - je ne reviendrai pas sur ce qu'a présenté Monsieur Mickaël DECLERCK - ou encore sur l'expérimentation, en 2022, avec l'Etat de dix lieux de vie partagés, insérés dans les cités à l'intention des personnes en situation de handicap ou de seniors. Accompagnés, conçus et choisis librement, ces projets sont conçus comme des alternatives à l'accueil en établissement spécialisé favorisant l'entraide, mais surtout une plus grande autonomie de l'ensemble des résidents.

Enfin, là aussi c'est le cœur de notre politique, c'est le bien vivre ensemble dans notre département. La diapositive projetée est vraiment significative et montre tout ce que le Département peut faire pour l'épanouissement des valdoisiens.

Le Département organise l'intégration de tous ceux qui sont en situation de fragilité particulière, quel que soit le moment de leur vie, qu'ils soient jeunes, handicapés, âgés, en recherche d'emploi. Il s'agit de les sortir de leur situation, quand c'est possible, mais aussi d'aller vers des activités culturelles et sportives du département, pour les réinsérer dans la vie commune.

Nous allons nous lancer dans un travail autour des Jeux Olympiques. D'ailleurs, hier, avec Unis-Cité et l'association Ex-Aequo, nous avons inauguré l'un des premiers dispositifs de vecteur d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne, visant à encadrer des jeunes pour qu'ils deviennent encadrants plus tard au travers de dispositifs leur permettant, notamment, d'avoir des formations et, si possible, un retour à l'emploi rapide.

Voilà, en quelques mots, 683 000 € en 2021 uniquement sur les publics cibles, au-delà des politiques globales menées. Nous avons ainsi terminé cette présentation rapide. Le rapport est à votre disposition. Il est très complet sur tout ce qui est fait par le Département, mais qui n'est pas faisable aujourd'hui, si l'on veut tenir un rythme normal.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup à tous les deux. C'était complet et intéressant, en raison des ouvertures sur différents thèmes.

## **Monsieur BERTOLINI**

Madame la Présidente, chers collègues, je souhaite faire quelques commentaires sur ce rapport de développement durable qui contient de nombreuses informations intéressantes. Je voudrais surtout proposer quelques pistes d'amélioration pour l'enrichir.

Lors de précédentes interventions, j'ai insisté sur le besoin de chiffrer les objectifs et le suivi de nos actions pour identifier nos priorités et mesurer nos efforts, en particulier de lutte contre le réchauffement climatique. Je pense que ce rapport pourrait très utilement contribuer à cette démarche et remplacer le plan d'action que j'avais proposé de mettre en place.

Par exemple, la rubrique consacrée au recyclage des biodéchets présente un bilan, en termes de CO<sub>2</sub> évités. C'est vraiment très intéressant, mais je regrette que ce soit la seule. Il serait particulièrement intéressant de faire cette même estimation pour des actions qui sont plus structurantes pour la lutte contre le réchauffement climatique. Par exemple : combien de tonnes de CO<sub>2</sub> seraient évitées par la rénovation des 3 000 logements énergivores de VOH évoqués, par celle des logements de classes F et G qui sont les cas les plus critiques pour cela. Je ne doute pas que nos services aient les compétences pour le faire. Ce serait vraiment un apport très intéressant qui permettrait d'enrichir ce rapport.

Dans le même registre, le rapport est muet sur la décarbonisation de la flotte de véhicules du Département. S'agit-il d'un oubli ? Ne s'est-il rien passé en 2021 ? Ici aussi, il serait intéressant d'évaluer l'impact de ces mesures en tonnes de CO<sub>2</sub> évitées.

Cette démarche pourrait d'ailleurs être étendue à l'ensemble des autres rubriques de développement durable avec d'autres indicateurs. A titre d'exemple, nous avons parlé du plan Marshall des collèges. Il est dommage que cette rubrique ne soit pas recoupée avec les données de l'observatoire de la démographie scolaire que nous avons vu par ailleurs. C'est bien la comparaison de ces deux sources qui permet d'identifier les priorités et de savoir si nous avançons au bon rythme dans nos actions.

En conclusion, je propose que ce rapport soit enrichi dans les prochaines versions, afin qu'il puisse nous aider à avoir un vrai outil de pilotage de nos politiques.

## **Madame CAVECCHI**

Merci à vous.

Le plan Marshall des collèges est déjà prévu dedans. Cela en fait partie. Quant au chiffrage, au fur et à mesure, on avance sur ce sujet. Quant aux voitures, on s'est fixé l'objectif d'avoir une flotte de plus en plus décarbonée. Je suis prudente dans les mots que j'utilise, car je ne maîtrise pas tout.

C'est un donner acte. Je vous remercie pour cet échange, ce fut fort intéressant.

*Donné acte*

### **5-03 Lancement de l'opération "Val d'Oise - Relais Nature" sur les accotements et délaissés routiers**

**Madame CAVECCHI**

Je me tourne de nouveau vers Madame VILLECOURT pour le lancement de l'opération. Nous sommes en plein dans le sujet, pratique, concret : Val d'Oise - Relais Nature.

**Madame VILLECOURT**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, le présent rapport soumis à vos voix a pour objet de retenir 20 sites d'accotements ou de délaissés routiers sur le territoire départemental, afin d'y mener des projets de restauration ou d'amélioration en faveur de la biodiversité à partir de ce printemps 2022.

Depuis 20 ans déjà, notre Département est engagé dans une politique ambitieuse pour préserver et valoriser les Espaces Naturels Sensibles (ENS) en faveur de la protection de la biodiversité et de notre cadre de vie valdoisien.

Je tiens là à rassurer Monsieur SABOURET en lui disant que la préservation de nos ENS est bien un des axes forts de notre politique globale pour l'environnement. Votre raccourci de tout à l'heure était un peu facile.

Cette stratégie volontariste couvre l'ensemble des compétences du Département sur le territoire, dont la gestion différenciée des espaces verts et des accotements des routes départementales. En ce qui concerne le réseau routier départemental, il est important de rappeler que plusieurs actions ont déjà été engagées, parfois en avançant même les obligations réglementaires : anticipation du zéro phyto, fosse différenciée, mise en place de crapauduc ou encore la mise en œuvre de diagnostics de la continuité hydraulique et écologique de certains ouvrages pénalisant les continuités écologiques. Afin de poursuivre cette dynamique en faveur de la biodiversité, il est donc proposé de lancer une nouvelle opération de verdissement de nos accotements routiers et délaissés.

Je vous rappelle que, pour le Département, le réseau routier représente 1 108 kilomètres. Au-delà de ce linéaire, les accotements et délaissés routiers sont très nombreux, notamment au niveau des carrefours, des échangeurs ou des déviations récentes. Souvent, ils ne sont constitués que d'espaces enherbés qui nécessitent d'être fauchés au moins une fois par an, mais parfois, plus pour des raisons de maintien des conditions de sécurité et de visibilité du réseau routier.

Il est donc proposé de lancer une opération intitulée Val d'Oise - Relais Nature, dont les objectifs sont les suivants :

- améliorer la biodiversité présente sur les accotements, notamment la palette végétale, en favorisant l'implantation de haies, de bosquets, de vergers ou d'arbres isolés, qui accueilleront davantage d'insectes et d'oiseaux ;
- diversifier les milieux naturels présents en profitant des opportunités sur quelques sites sélectionnés, avec la création de mares et de zones humides ;
- favoriser sur certains sites les insectes pollinisateurs sauvages d'espèces locales, avec des hôtels à insectes et des prairies fleuries ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité du réseau, ce qui reste la priorité avec la lutte contre les congères et les dépôts sauvages notamment.

Il est prévu un déploiement progressif de cette opération au cours de l'année 2022 jusqu'au début de l'année 2023 sur 20 secteurs identifiés "propriété du Département", répartis sur tout le territoire départemental et couvrant des superficies variables de 500 m<sup>2</sup> à 2 ha, totalisant plus de 8 ha. Certains secteurs nécessiteront un diagnostic écologique en amont de l'aménagement et les plantations d'essences locales envisagées respecteront le calendrier favorable à la plantation. Un secteur nécessitera une analyse des sols, il s'agit du remblai du chantier de l'autoroute A16/Croix-Verte. Enfin, les sites les plus importants en surface pourront aussi accueillir du public avec l'aménagement, notamment, d'une aire de pique-nique et d'une aire de covoiturage. Les sites feront l'objet d'une proposition paysagère plus poussée. Les communes concernées seront informées et associées pour mener à bien ces opérations.

Le budget dédié de 500 000 € a été identifié dans le programme d'intervention 2022 relatif à la rénovation du patrimoine et à l'amélioration du réseau routier départemental et une subvention du Conseil régional d'Ile-de-France serait envisageable sur cette opération au titre du volet innovation et intégration environnemental du plan routes.

En complément, il est important de préciser que le Conseil départemental lancera, début avril 2022, une brigade d'intervention composée de deux équipes de cinq agents en insertion qui interviendront sur les abords des routes départementales et les espaces verts départementaux pour des missions de nettoyage, d'entretien et de plantation. Cette brigade sera mobilisée également sur l'opération Val d'Oise - Relais Nature.

Voilà, Madame la Présidente, le rapport qui a pour objet de valider les 20 sites d'accotements ou délaissés routiers sur le territoire pour y mener des projets de restauration, d'amélioration de la biodiversité au printemps 2022.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur SABOURET.

**Monsieur SABOURET**

Rapidement. Très bien, je pense qu'il y a une dimension paysagère, à côté de la dimension biodiversité.

**Madame CAVECCHI**

Tout à fait.

**Monsieur SABOURET**

... pour qu'il y ait des endroits attirants en bordure des routes départementales. C'est très bien. Il faudra veiller à ce que ce soit équilibré sur l'ensemble du territoire.

J'avais une remarque sur la brigade d'intervention proposée, parce que vous savez que nous avons ce problème des déchets sauvages un peu partout sur le territoire valdoisien. Cette brigade aura-t-elle pour vocation de retirer aussi les déchets sauvages qui commencent petits et qui finissent très gros ?

**Madame CAVECCHI**

Pour vous répondre rapidement, s'ils le font au fur et à mesure, cela évite que tout s'accumule.

Cela fait partie du souci quotidien pour limiter l'accumulation de déchets sauvages en grandes quantités un peu partout, ce qui est insupportable.

Nous passons au vote. Tout le monde est-il favorable ? Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

**1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information**

**1-03 Convention de partenariat 2022 avec l'Institut Paris Région**

**Madame CAVECCHI**

Monsieur SUEUR a deux rapports à présenter et il doit partir. Si vous êtes d'accord, je vous propose qu'il puisse présenter ses deux rapports, à savoir les rapports n° 1-03 et n° 1-05. Ensuite, nous reprendrons notre rythme.

Cela vous pose-t-il un problème ?

Monsieur SABOURET ?

Non ?

Pas de problème ?

Mes chers collègues ?  
Non ?

Je vous remercie et je donne la parole à Monsieur SUEUR.

### **Monsieur SUEUR**

Merci beaucoup. C'est tout dit, Madame la Présidente.

L'Institut Paris Région, était précédemment l'excellent Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAURIF), qui était une grande référence en termes de bureau d'étude et d'observatoire.

Notre cotisation annuelle est de 40 000 € auxquels s'ajoutent les 5 000 € destinés à l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), laquelle a été intégrée dans cet établissement.

### **Madame CAVECCHI**

Merci, Monsieur Philippe SUEUR.  
Pas de souci ?  
Tout le monde est d'accord ?  
C'est unanimement favorable.

*Adoption à l'unanimité*

### **1-05 Abandon de créances au profit d'entreprises valdoisiennes fragilisées par la crise sanitaire et soutenues dans le cadre du Fonds Résilience opéré par l'association Initiative Ile-de-France**

### **Madame CAVECCHI**

Souvenez-vous du Fonds Résilience : nous l'avons voté à deux reprises.  
Monsieur Philippe SUEUR, vous avez la parole.

### **Monsieur SUEUR**

Merci beaucoup. J'ai l'occasion de revenir sur l'impact extrêmement positif de l'action du Fonds Résilience pour 2020 et 2021. Ce sont 130 M€ réunis par la Région d'Ile-de-France, la Banque des Territoires (BdT) à hauteur de 75 M€, à 50 % chacun. Les Départements d'Ile-de-France et les collectivités, donc les agglomérations, ont participé pour les 55 M€ restants et nous avons abondé pour 2,7 M€.

C'est au bénéfice des Petites et Moyennes Entreprises (PME) de petites dimensions, inférieures à 20 salariés. Les aides étaient divisées en trois tranches, selon le nombre de salariés, plafonné de 10 000 € à 100 000 €.

L'opérateur, Initiative Ile-de-France, a une forme certes associative, mais on connaît également son action. Il faut savoir que 87 % des entreprises aidées avaient moins de cinq salariés. Jeunes entreprises ou petites entreprises de services, 567 entreprises ont été ainsi aidées en Val d'Oise. Néanmoins, c'était une avance remboursable. Nous avons fait le constat que la crise sanitaire - cela n'échappe à personne - a enrayé le redémarrage de certaines entreprises qui ne sont pas nécessairement dans la capacité de rembourser.

Nous avons demandé à ces entreprises si elles étaient dans cette situation et 246 d'entre elles ont répondu pour solliciter l'exonération d'un montant global de 1 212 056 €.

Pour notre Département, la moyenne des aides pour ces entreprises a été de 18 885 €. La participation du Département a été de 2,7 M€, mais le financement global de ces 567 versements a été de 12,2 M€.

Nous avons un avis favorable à l'unanimité de la première Commission.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup, Monsieur SUEUR.

C'est une démarche que nous sommes obligés de faire pour les aider à ne pas rembourser. Sinon, le Trésor Public - la Paierie départementale - n'aurait pas accepté et aurait lancé des procédures de recettes. Pour leur éviter cela, nous avons préféré vous demander de délibérer sur ce sujet.

**Monsieur SABOURET**

En réalité, on transforme un prêt en subvention. Cela revient un petit peu à cela.

J'ai une interrogation, parce que nous avons 246 entreprises à qui l'on pose la question : "pouvez-vous rembourser les prêts ?" et qui répondent : "non, on ne peut pas". Y en a-t-il une seule qui a répondu : "Oui, on peut", c'est-à-dire qui a écrit pour volontairement renoncer à ce qu'un prêt soit transformé en subvention ?

**Madame CAVECCHI**

On a interrogé toutes les entreprises qui ont bénéficié du fonds. Donc, les 246 sont celles qui ne peuvent pas rembourser.

**Monsieur SABOURET**

Donc, ceux qui ne répondent pas aux courriers ont vraiment tort.

**Madame CAVECCHI**

On peut penser que tout va bien. Après, on ne peut pas faire de miracles.

## **Monsieur DECLERCK**

En tant que Conseiller départemental chargé de l'emploi, je voulais poser quelques mots sur ce dossier.

En premier, je souhaite rappeler que les résultats du Fonds Résilience font que nous sommes à plus de 2 000 emplois sauvés sur le Val d'Oise. Du coup, je souhaite saluer la contribution du Département, et des membres du précédent mandat, qui se sont mobilisés rapidement pour abonder ce Fonds.

Je souhaite aussi mettre l'accent sur nos partenaires Initiative 95, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) et Réseau Entreprendre qui ont aussi su être réactifs pour porter de manière opérationnelle ce Fonds auprès de nos entreprises valdoisiennes, comme Monsieur SUEUR le précisait, notamment, auprès des plus petites entreprises valdoisiennes, puisque la cible était les Très Petites Entreprises (TPE) et PME.

Pour conclure, je me félicite de cette proposition d'annuler ces créances et de donner encore un coup d'air à nos entreprises valdoisiennes..

## **Monsieur SUEUR**

Il faut vraiment souligner la réactivité, le caractère proactif des services du Département. Il y avait vraiment une implication, une volonté d'être auprès de l'entreprise.

## **Madame CAVECCHI**

Tous ensemble. C'est comme cela que l'on y arrive.

Nous passons au vote.

Tout le monde est favorable. Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

## **5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces – Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société**

### **5-04 Convention de partenariat technique 2022-2024 entre le Département du Val d'Oise et le Comité départemental de la randonnée pédestre - Programme d'actions 2022**

## **Madame CAVECCHI**

Nous reprenons notre cours. Monsieur ZINAOUI, vous avez la parole.

## **Monsieur ZINAOU**

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et tous.

Le Val d'Oise entend affirmer sa place de poumon vert de l'Ile-de-France, parallèlement, la randonnée pédestre est le premier des sports de nature en France et en Val d'Oise.

La randonnée et les sports de nature sont des leviers de développement économique et touristique du territoire, de découverte et de préservation des milieux naturels. En outre, ils apportent des réponses aux attentes des valdoisiens en matière d'épanouissement personnel par la pratique du sport.

Le Département est compétent en termes d'animation territoriale et garant de la qualité des informations concernant les espaces, les sites et les itinéraires. Cela se fait à travers la gestion des différents outils que sont le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et le Plan Départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires (PDESI). Le principal acteur en la matière est le Comité départemental de la randonnée pédestre du Val d'Oise, qui est notre partenaire pour l'élaboration du PDIPR et de la CDESI.

Les subventions du Département visent à soutenir les actions structurelles du Comité Départemental de la RANDONnée pédestre du Val d'Oise (CODERANDO 95), à savoir :

- assumer le fonctionnement général de sa structure ;
- participer au développement et à la valorisation de la vie associative ;
- promouvoir la randonnée pédestre et les pratiques nouvelles sur le Département.

A ce titre, le présent rapport vous propose de renouveler la convention avec la CODERANDO pour la période de 2022 à 2024, à laquelle sont adossés un programme d'actions pour 2022 et une subvention départementale de 24 500 €, plafonnée à 30 000 €.

## **Madame CAVECCHI**

Je trouve que c'est un joli programme, qui nous permet aussi d'entretenir le Département. C'est assez exceptionnel.

Des remarques ? Pas de remarque, pas d'intervention.

Nous votons.

Tout le monde est favorable ? Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

## **5-06 Programme d'intervention 2022 relatif à la rénovation du patrimoine et à l'amélioration du réseau routier départemental**

### **Madame CAVECCHI**

Je me tourne vers Monsieur ARCIERO. Tout le monde sait de quoi il va parler : des routes et du programme 2022.

### **Monsieur ARCIERO**

Merci, Madame la Présidente.

Puisque Monsieur le Vice-Président et vous-même avez présenté un PPI ambitieux, je vais vous présenter une autorisation de programmes ambitieuse pour les routes, avec près de 46 M€ divisés en différents chapitres, notamment sur la réfection des couches de roulement.

Sur tout le Département, vous aurez des réfections de voiries qui sont nécessaires, quelques exemples :

- sur la RD 14 de Buhy jusqu'à La Chapelle-en-Vexin, sur 2,5 km ;
- à Luzarches, sur la RD 922, avec près de 3 km qui seront rénovés, dès cette année.

Vous aurez aussi des réparations d'ouvrages d'art, puisque nous avons quelques ponts qui nous permettent de traverser l'Oise et qui ont besoin d'être entretenus. Nous envisageons également sur ce point 6 M€ d'investissement.

Ma collègue Céline VILLECOURT vous a parlé tout à l'heure de verdissement de notre réseau routier, là aussi, 500 000 € y seront consacrés. Nous consacrerons également un budget d'environ 12 M€ à notre accompagnement en faveur des communes, pour sécuriser notre réseau départemental en agglomération.

Je terminerai par les 6 M€ qui seront consacrés au prolongement de nos voies vertes, voies douces et pistes cyclables sur tout le réseau départemental.

Tout ce programme représente cette année 46 M€, soit 11 % d'augmentation par rapport à l'an passé.

### **Madame CAVECCHI**

Très complet et à suivre au plus près.

Des remarques ?

Non.

Nous votons.

Tout le monde est-il favorable ?

Très bien, merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

## **5-08 Contribution du Conseil départemental du Val d'Oise à l'élaboration d'une cartographie régionale des zones favorables à l'implantation d'éoliennes en Ile-de-France**

### **Madame CAVECCHI**

Ensuite, c'est un moment important aussi.

Quand on lit le titre, cela fait peur. Pour le département du Val d'Oise, je vous propose que nous donnions notre avis par rapport à ce que nous a demandé l'Etat. Monsieur PUEYO a la parole.

### **Monsieur PUEYO**

Merci, Madame la Présidente.

En effet, le Préfet de la Région d'Ile-de-France vous a saisie pour donner votre avis sur de possibles implantations d'éoliennes dans notre département. Vous avez déjà répondu au Préfet, vu que le délai était très court. Néanmoins, vous avez souhaité faire partager cet avis à l'ensemble des élus départementaux, pour que nous puissions avoir ce débat, un débat qui n'est pas pour ou contre les éoliennes, ni sur le mix énergétique, mais sur leurs possibilités d'emplacement dans le Val d'Oise.

Des informations vous ont été transmises et je vais déjà relever une incohérence un petit peu nette de la demande du Préfet. En effet, notre département a des contraintes importantes qui limitent l'implantation des éoliennes.

Tout d'abord, nous avons deux Parcs Naturels Régionaux (PNR), nous sommes un département largement urbanisé et en cours d'urbanisation, puisqu'il y a de nombreux projets dans les villes, si le Département construit des collèges, c'est parce qu'il y a des habitants qui viennent s'installer dans des nouveaux logements.

Ensuite, nous avons aussi - nous y reviendrons plus tard pour un autre sujet - un aéroport, et il est interdit d'installer des éoliennes dans les couloirs aériens, que ce soit de l'aéroport de Roissy ou de l'aéroport du Bourget. Néanmoins, le Préfet nous demande de ne pas avoir de projets qui soient mités, c'est-à-dire qu'il veut des parcs d'éoliennes et non pas des petits projets, malgré des contraintes assez fortes.

De plus, un certain nombre de grands projets, environnementaux notamment, n'ont pas été pris en compte dans cette cartographie, notamment la forêt du Val d'Oise, à Pierrelaye-Bessancourt, où nous allons planter un million d'arbres, ce n'est pas pour injecter des tonnes de ciment dans la terre au même endroit.

Nous avons des ENS, Madame VILLECOURT en a parlé tout à l'heure. Certains de ces espaces ne sont pas pris en compte, voire sont même carrément définis comme possibles lieux d'implantation d'éoliennes. Je pense qu'il faut être raisonnable sur ce point de vue-là.

Autre point. Nous avons créé, l'année dernière, sur l'île d'Herblay-sur-Seine un sanctuaire de biodiversité, validé par l'Etat, expérimental, que tout le monde trouve extrêmement intéressant et novateur. Nous regretterions très fortement, notamment d'un point de vue ornithologique, que des éoliennes soient plantées juste à côté dans le département des Yvelines.

Je rappelle aussi que les deux grandes zones venteuses du Val d'Oise sont situées dans le Vexin et dans le Pays-de-France qui ont pris le nom, toutes les deux, des PNR qui les entourent. Il est très difficile de dire à des habitants qu'ils n'ont pas le droit de poser un panneau solaire sur leur toit, parce que cela dénature l'environnement, dicit l'architecte des Bâtiments de France, mais qu'une éolienne plantée au milieu de ces terrains serait magnifique.

Cela va aussi forcément poser des problèmes sur un certain nombre de secteurs en développement, que ce soit des développements urbains - j'en ai parlé - de nouveaux quartiers, mais aussi de projets de développement économique, parce que, si nous avons de nouveaux habitants, il faut leur trouver du travail. Un certain nombre de lieux autour de l'A15, autour de Bruyères-sur-Oise, autour de Cergy-Pontoise sont des lieux qui doivent être préservés pour accueillir des activités économiques.

Et là, nous rencontrons la deuxième difficulté importante de cette demande du Préfet : les éoliennes sont plus hautes, plus grandes et leur périmètre de sécurité est beaucoup plus important que ce qui était connu autrefois. Même si je comprends bien que les parcs évitent d'avoir trois éoliennes à un endroit et deux éoliennes à un autre, mettre 30 ou 40 éoliennes pour faire des parcs, comme le Préfet et le Ministère le préconisent, qui soient fonctionnels, économiquement rentables et énergétiquement intéressants, nous semble impossible sur notre territoire. Je le rappelle, notre territoire est le plus petit département de Grande Couronne parisienne. Donc, nous avons déjà un territoire réduit.

Pareil, les fonds de vallon, les cimes de forêts départementales, comme à l'Hautil ne nous paraissent vraiment pas des lieux intéressants pour planter quatre, cinq ou six éoliennes.

Nous avons donné un avis défavorable à l'ensemble des propositions qui nous ont été faites par le Préfet de Région. La demande n'était pas toujours d'une clarté absolue. Nous le regrettons, mais nous constatons cette difficulté à implanter dans notre département des parcs d'éoliennes rentables.

Dernier point, nous avons demandé que la carte des carrières soit intégrée : 111 communes sur 184 ont un sous-sol en partie mité. Evidemment, il faut absolument que cette carte soit annexée aux possibilités d'implantation d'éoliennes.

C'est un avis consultatif qui sera transmis à l'ensemble des opérateurs qui cherchent actuellement des terrains dans le Val d'Oise. A eux de revenir vers les communes et les agglomérations, ou communautés de communes, pour envisager une possible implantation, à la suite de ces différents avis qui seront émis.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup, Monsieur PUEYO, de ce rapport très complet, très précis.

**Monsieur BERTOLINI**

Madame la Présidente, chers Collègues, cet avis soulève de nombreux problèmes de forme et de fond. Nous allons finalement voter contre.

Problème de forme, tout d'abord. Nous devons nous prononcer sur un projet de cartographie régionale élaboré par les services du Préfet de Région, projet qui ne nous a pas été communiqué, à l'exception d'une carte complètement illisible, jointe dans la délibération. Comment peut-on donner un avis sur un document qu'on n'a pas eu ? Comment peut-on en conclure que ces zones préidentifiées par la Préfecture ne sont pas bonnes ? Je ne comprends pas et je ne sais pas faire.

Sur le fond, la délibération tente de justifier l'absence de zones favorables dans le Val d'Oise par un certain nombre de critères et un certain nombre d'entre eux s'avèrent excessifs. Pourquoi exclure systématiquement l'implantation d'éoliennes dans les zones industrielles ou dans les communes concernées par d'anciennes carrières souterraines ? C'est peut-être qu'il y a des problèmes, mais généraliser ces cas est un peu hâtif. Je rappelle que les bonnes pratiques pour installer les éoliennes sont plutôt de les installer dans des endroits où il y a déjà un environnement un peu dégradé, comme le long des autoroutes, sur des sites industriels ou le long des lignes à haute tension. Ces zones-là, il y en a aussi dans le Val d'Oise. Je m'étonne que l'on puisse affirmer, sans étude détaillée, qu'aucun site n'est possible.

En conclusion, nous constatons que les conditions ne sont pas réunies pour émettre un avis serein sur la question et que l'avis proposé par le Groupe majoritaire ne repose pas sur des arguments solides et reflète, finalement, un a priori anti-éolien que nous ne partageons pas. C'est pour cela que nous votons contre cette délibération.

**Madame CAVECCHI**

Très bien. Merci, Monsieur.

Non, il n'y a pas d'a priori, c'est ce qu'a dit Monsieur PUEYO tout à l'heure.

## **Monsieur PUEYO**

Pour préciser. D'abord, sur les règles de sécurité, une éolienne ne doit pas être à moins de 500 mètres d'une habitation. Nous sommes quand même dans un département de 1,25 M d'habitants, qui ne sont pas tous regroupés au même endroit. Donc, forcément, cela limite. Il y a ces mêmes règles de sécurité de 500 mètres sur une zone industrielle.

Donc, je ne sais pas où vous avez vu des éoliennes dans des zones industrielles. Je n'en ai jamais vu et cela n'existe pas.

D'ailleurs, le grand problème est qu'il faut sept ans pour qu'un projet d'éoliennes sorte en France, soit la durée de notre mandat. Je n'ai pas envie d'avoir un mandat complet sur des polémiques éoliennes.

La perspective est que l'Etat va voter sur des projets *off shore*, en mer, parce que nous sommes un pays où le patrimoine, notamment, est une vraie difficulté par rapport à l'implantation des éoliennes et notre densification - nous sommes un pays dense - est un vrai problème pour l'implantation des éoliennes, en plus des règles de sécurité qui sont demandées par l'Etat.

Je vous le répète, il n'y a pas de parc éolien en limite de zone industrielle. Elles sont généralement mises dans des champs, ce qui pose un autre problème qui vous est cher : l'artificialisation des sols et notamment des zones agricoles.

## **Madame CAVECCHI**

Merci. Donc, j'enregistre l'opposition du Groupe de gauche.  
Y a-t-il des pouvoirs ? Vous êtes cinq. De notre côté, nous n'avons pas de pouvoirs.  
Nous votons en faveur de cette délibération pour informer que nous sommes contre.

*Adoption à la majorité. L'Opposition vote contre*

## **5-09 Avis du Conseil départemental du Val d'Oise sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2022-2026 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle soumis à consultation publique**

## **Madame CAVECCHI**

Nous continuons. Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est soumis à consultation publique.

Monsieur PUEYO et Madame MOINE vont faire un duo. Nous vous écoutons.

## **Monsieur PUEYO**

Merci, Madame la Présidente.

Une éolienne fait du bruit, mais ce n'est pas le sujet. Ici, nous parlons des avions et du PPBE de l'aéroport Charles de Gaulle. Ce plan est un plan pour 2022-2026. Il est soumis à consultation publique du 20 février au 20 mars 2022. Il est lancé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), soit par l'Etat. Il concerne notre principal aéroport valdoisien de Roissy-Charles de Gaulle.

Nous ne sommes pas saisis pour donner un avis sur ce PPBE. Cela illustre parfaitement la grande difficulté française entre ses grands établissements et les collectivités locales. Cela en dit beaucoup sur les rapports conflictuels que nous entretenons avec pourtant un établissement qui, au-delà du bruit, a aussi un vrai potentiel touristique et économique et avec qui nous entretenons des relations distantes, pas de notre fait.

Le Val d'Oise est extrêmement touché par le bruit émis par l'aéroport et par les avions de l'aéroport. Sur la totalité de la population touchée, 90 % sont valdoisiens. Ils seront 92 % dans la perspective de ce PPBE. Le rapport entre les collectivités et l'aéroport est compliqué, alors que les conséquences sanitaires sont, clairement, pratiquement totalement sur le Val d'Oise.

Néanmoins, nous pouvons avoir des satisfactions sur ce PPBE. Tout d'abord, la généralisation de la descente en continu, d'ici à 2023, du renouvellement presque total des flottes de trois compagnies extrêmement importantes : Air France, Easyjet et FedEx. Cela va énormément impacter, parce qu'il y a eu des efforts et des améliorations aussi bien par Airbus - Bombardier que Boeing sur le bruit émis par leurs avions et dont les valdoisiens vont profiter. Il y a un bien meilleur suivi et un bien meilleur rendement des amendes de nuit pour toutes les compagnies qui ne respectent pas les descentes spécifiques qui leur sont demandées sur certains vols et l'électrification, presque totale, des véhicules au sol de l'aéroport.

Cependant, les conséquences sanitaires du bruit sont extrêmement importantes sur le sommeil, sur les apprentissages des enfants, sur la santé mentale des personnes qui vivent à côté, alors que les relevés de bruit de l'aéroport sont toujours extrêmement difficiles à obtenir. C'est un premier point négatif.

Dans ce plan, il manque une lettre : c'est le deuxième P, pour Prévention, car il y a très peu de prévention. Je dirais que c'est un plan d'étalement du bruit dans le Val d'Oise. Il y a très peu sur la prévention. Par exemple, nous avons un énorme problème sur les mesures d'insonorisation et sur la compensation totalement inexistante. Il n'y a pas de politique de compensation menée par l'aéroport auprès des collectivités limitrophes.

Nous avons une incroyable et incompréhensible augmentation du délai de traitement des demandes d'insonorisation par le public. Cela vous sera expliqué et montré par ma collègue, Madame Sarah MOINE.

## **Madame MOINE**

Merci Monsieur Alexandre PUEYO. Madame la Présidente, chers collègues, actuellement, à Aéroports De Paris (ADP), le délai de traitement des dossiers d'insonorisation est très long, trop long. En 2020, entre le dépôt de la demande et le paiement final, il s'écoule 5,8 ans, soit presque 6 ans entre le début et la fin. Ce délai s'allonge d'année en année.

En conséquence, dans cette consultation, nous demandons des objectifs clairs à ADP, afin de réduire ce délai de traitement trop long.

Chers collègues, forts de toutes ces informations, malgré les efforts d'ADP, avec ce rapport, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable au projet de PPBE 2022-2026 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Je voudrais aussi remercier les services qui ont pris le temps de nous informer et de m'expliquer les enjeux, parce que je ne connaissais pas du tout cet environnement et c'est un sujet vraiment très complexe.

## **Madame CAVECCHI**

Merci à tous les deux. Des interventions ? Non.

Vous êtes d'accord pour voter contre ? Merci pour cette unanimité, c'est important.

*Adoption à l'unanimité*

### **1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information**

#### **1-04 Le fonds de relance REACT-EU : nouvelle maquette financière Fonds Social Européen (FSE) 2018-2020 et demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**

## **Monsieur BACHARD**

Chers collègues, en accord avec la Région d'Ile-de-France, notre Département participe à la mise en œuvre du programme de relance décidé par l'Union Européenne.

Ce programme est REACT-EU au titre du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le montant réservé pour l'Ile-de-France, dans ce cadre, est de 128 M€.

Aujourd'hui, nous devons voter la nouvelle maquette du FSE déléguée au Département au titre de la subvention globale 2018-2020 et les demandes de subvention FEDER pour les projets de rénovation énergétique.

En chiffres, la subvention FSE permettra :

- de développer des actions d'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes diplômés valdoisiens pour 434 121 € ;
- de renforcer le PDI pour 4 612 000 € ;
- de favoriser l'insertion des jeunes diplômés pour 1 264 000 €.

Il y a également la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion des marchés publics du Conseil départemental pour 102 700 €. Nous avons l'assistance technique pour 220 273 €.

Plus globalement pour le FSE, le REACT-EU représente un montant de plus de 17 M€ et complète les crédits FSE déjà mobilisés pour 2014-2021.

Pour le volet FEDER, ce REACT-EU représentera le montant global de 5,35 M€ pour notre Département.

Sur les trois demandes de subvention au titre du FEDER auprès de la Région d'Ile-de-France, l'axe de rénovation thermique représente 2 496 000 €.

Enfin, nous pouvons retenir que ces fonds financeront :

- des rénovations thermiques ;
- la mise en place de nouvelles mobilités douces ;
- l'aide à l'insertion des diplômés et non-diplômés dans l'emploi.

Mes chers collègues, nous vous demandons de voter cette nouvelle maquette du FSE et les demandes de subvention FEDER.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.

Des interventions ?

Non, je n'en vois pas.

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Nous allons chercher des sous partout où il faut aller en chercher. Merci, Monsieur BACHARD, de suivre tout cela.

*Adoption à l'unanimité*

**1-06 Lancement de l'édition 2022 des Trophées de l'Innovation Touristique. Proposition de soutien au dernier lauréat de la 9<sup>e</sup> édition des Trophées de l'Innovation Touristique.**

**Monsieur BACHARD**

Vous savez que, dans le cadre de sa stratégie d'attractivité, le Département soutient l'investissement touristique sur le territoire et accompagne les porteurs de projets.

Le rapport a pour objet de lancer la nouvelle édition des Trophées de l'Innovation Touristique, appel à projets annuel destiné aux porteurs de projets de développement de sites touristiques, associatifs ou des projets de gîtes et de chambres d'hôtes à titre individuel.

Il y a un dossier complémentaire qui est rapporté, c'est le projet de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise, relatif à une aire de camping-cars pour un montant maximal de 147 870 €.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup.

Tout le monde est-il d'accord pour les trophées ? C'est bien pour le Val d'Oise. C'est important.

**Monsieur PUEYO**

Sur ce point touristique, je voulais en profiter pour rendre un hommage à deux personnes qui sont décédées récemment et à qui - je crois - nous devons beaucoup pour le tourisme du Val d'Oise. Il s'agit de Dani KARAVAN et de Ricardo BOFILL.

Tous deux ont construit, dans une ambition un peu folle, l'Axe majeur de Cergy-Pontoise. Ils ont eu une empreinte, un regard, un goût de grandeur, pour ce qui était à l'époque une ville nouvelle en naissance.

Qualifié d'artiste de la paix par l'UNESCO, Dani KARAVAN est le concepteur de l'Axe majeur qui est une œuvre monumentale de trois kilomètres. Elle a commencé tout au début des années 1980 et dont l'architecture continue à nous éblouir et à nous rendre fiers au-delà de Cergy et de Cergy-Pontoise. D'ailleurs, il a récemment été labellisé par la Région "Patrimoine d'intérêt régional".

Nous avons la tour Belvédère qui trône fièrement sur la place des Colonnes Hubert Renaud, réalisée par ce grand architecte espagnol, Ricardo BOFILL, à qui nous devons notamment, ce style néoclassique des immeubles et qui nous relie à d'autres villes : Montpellier ou Noisy-le-Grand, lesquelles ont eu aussi la chance de bénéficier de son génie architectural.

Je n'oublie pas les douze Colonnes et le Pont Rouge, sur lequel s'est passé le défilé de Louis Vuitton, l'année dernière, et qui - je pense sans prétention - sont les images du Val d'Oise les plus diffusées, magnifiques et modernes.

En tant qu' élu, en tant que Cergyssois, en tant que personne très attachée à mon territoire, je voulais leur rendre un hommage particulier, parce que je pense que pour la ville nouvelle et pour le Val d'Oise, ils marqueront ce lieu touristique qu'est en train de devenir l'Axe majeur de Cergy-Pontoise.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup, Monsieur Alexandre PUEYO. C'est très touchant et tu as tout à fait raison. Je pense que chacun peut apprécier cet hommage.

Qui est pour ?  
Tout le monde.

*Adoption à l'unanimité*

#### **IV. MOTIONS**

**Présentation d'une motion des élus Union pour le Val d'Oise (UVO) relative au RER A**

**Madame CAVECCHI**

Je vais tout de suite redescendre sur terre et pas de la meilleure façon, puisque je vais vous parler du RER A. Il s'agit de vous proposer une motion.

Avez-vous eu la motion, Monsieur SABOURET ?  
Puis-je la lire pour que tout le monde l'entende ? Non, c'est Monsieur PUEYO qui va le faire.

**Monsieur PUEYO**

Je ne comptais pas lire la motion.

Il y a quelques années, nous avons voté - ceux qui étaient là ont l'habitude de mes petites sorties sur ce fameux RER A - les nouveaux horaires et le nouveau cadencement de la ligne entre les trois branches de l'Ouest : Saint-Germain, Poissy et Cergy-le-Haut, soit les terminus.

La promesse qui nous avait été faite est : moins de trains, mais vous les aurez tous. Je résume en une phrase, mais c'est vraiment cela. Force est de constater que cette promesse, aujourd'hui, n'est toujours pas tenue. La branche de Cergy est la branche qui n'atteint toujours pas les objectifs demandés par Ile-De-France Mobilités (IDFM).

Nous sommes toujours en dessous des 90 % de régularité, c'est toujours la branche où il y a le plus de suppressions de train.

Depuis 2018, jamais, aucun mois, la branche Cergy n'a pu atteindre ses objectifs de régularité. Nous en parlions, par rapport à l'Axe majeur, qui est sûrement un atout d'attractivité touristique. Ce RER qui ne fonctionne pas, au contraire, perturbe la vie quotidienne des Cergyssois et Cergy-Pontins, mais aussi des gens qui habitent autour de Conflans et d'Achères. Ce n'est pas qu'un problème valdoisien. Cela joue aussi sur l'attractivité de notre territoire cergy-pontin, sur la capitale du Val d'Oise, sur les entreprises qui pourraient s'y installer, sur le développement de notre université.

C'est pourquoi, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), je vous propose d'adopter cette motion, qui a aussi été votée dans différentes communes de l'agglomération, et qui sera votée à Conflans et à Achères, demandant un rééquilibrage entre les bras de Cergy et de Poissy.

Nous ne pouvons pas avoir le même nombre de RER, Madame la Présidente : cinq côté Poissy et cinq côté Cergy, quand nous avons cinq fois plus d'usagers sur notre branche et que notre branche gagne, chaque année, deux fois plus d'usagers que la branche Poissy. Il y a là une incompréhension totale, une injustice visible du traitement des Franciliens dans leur globalité, des gens qui utilisent ce RER.

Pourquoi aujourd'hui ? Parce que le RER E est dans un marasme profond. Il devait nous apporter, d'ici à 2024, cette possibilité de rééquilibrage, car le RER E va arriver à Poissy. Donc, nous aurions récupéré au moins une partie des RER de Poissy, ou peut-être tous. Aujourd'hui, il y a une surfacturation par SNCF Réseau de 1,75 Mds€ sur cette ligne EOLE du RER E.

Quand on a le monopole des travaux en Ile-de-France, c'est très facile. La SNCF présente la note aux collectivités qui n'ont plus qu'à payer, sauf que, là, c'est un peu lourd à payer, un peu compliqué et qu'il y aura donc entre quatre et six ans de retard.

Il n'est pas possible d'attendre entre quatre et six ans supplémentaires pour un rééquilibrage. Nous le demandons maintenant. L'excuse de la SNCF et de la RATP de dire cela va déséquilibrer la ligne : pas plus qu'aujourd'hui.

Donc, nous demandons un rééquilibrage et un passage à quatre trains côté Poissy et six, côté Cergy.

### **Madame CAVECCHI**

Merci. Comme je pense que c'est un sujet qui concerne vraiment l'actualité. En plus, aujourd'hui, les RER A, il n'y en a pas eu beaucoup ou il y en aura peu.

Je vous propose que nous en débattions et que nous puissions rapidement rejoindre, parce que toutes les Communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise et l'Agglomération vont probablement voter une motion similaire.

## **Monsieur SABOURET**

C'est un usager du RER D qui vient approuver les demandes des usagers du RER A.

Avec une logique que je partage absolument, l'égalité de traitement entre deux branches du RER A n'est pas l'équité, dans la mesure où le nombre de passagers, la longueur de la ligne n'est pas la même et, effectivement, le traitement égalitaire à cinq trains sur chaque branche, Poissy et Cergy - je mets de côté la question de Saint-Germain-en-Laye -, n'est pas un traitement équitable. En effet, ni les flux actuels ni la dynamique des flux avec davantage de passagers chaque année - vous l'avez rappelé - qui empruntent la liaison jusqu'à Cergy. Cette tendance justifie qu'on ne traite pas de la même manière ces deux branches.

Je pense que le sujet du retard d'EOLE vient en plus faire en sorte que l'argument disant : "Attendez qu'EOLE soit fait" n'est plus entendable par la population.

Si vous n'aviez pas présenté cette motion, nous l'aurions présentée. Donc, nous nous y associons totalement. J'ajoute que le pouvoir de décision est entre les mains d'IDFM et je pense que ce changement peut être effectué très rapidement, sous réserve des contraintes techniques liées à l'organisation des plannings de l'opérateur, en l'occurrence la SNCF et un peu la RATP, parce qu'on a toujours le changement de conducteur à Nanterre. En réalité, cela ne doit pas être impacté, si l'on fait un rééquilibrage Poissy - Cergy.

Nous soutenons cette motion. Honnêtement, si tout le monde y met du sien et notamment si IDFM y met du sien, je pense que ce changement pourrait être en place dès le printemps ou le début de l'été. C'est ce que nous souhaitons.

## **Madame CAVECCHI**

Si cela pouvait se faire, ce serait une excellente nouvelle.  
Monsieur PUEYO souhaite ajouter un mot.

## **Monsieur PUEYO**

Pour remercier d'une unanimité qui est évidemment extrêmement importante, parce que ce sera une "unanimité mille-feuilles". Il y a évidemment eu unanimité dans toutes les collectivités qui l'ont votée.

Pour dire que, au-delà d'IDFM - parlons clair, nous sommes entre nous -, il y a quand même deux opérateurs qui sont liés, parce que le train qui part de Cergy-le-Haut va jusqu'au bout, en zone RATP, donc ce sont vraiment les deux opérateurs qui sont contre. Ils sont opposés à ce rééquilibrage. Il faut le dire, clairement, pour tout un tas de raisons.

Nous espérons que nous leur tordrons le bras et que nous leur forcerons la main.

**Madame CAVECCHI**

Merci beaucoup. Merci à toutes et à tous.  
Nous votons à l'unanimité cette motion. Merci beaucoup.

*Adoption à l'unanimité*

Je n'ai rien oublié. Je vous souhaite une très bonne journée et je vous remercie de cette très belle séance.

*Fin de la séance à 13 h 20.*